



D O R I C
G R O U P E

**LE GUIDE
DE L'IMMOBILIER
POUR INVESTIR**

SOMMAIRE

1	LA RÉFÉRENCE DORIC GROUPE	4
	QUI SOMMES NOUS ?	4
	LES ATOUTS	6
	AVANT PROPOS	7
	POURQUOI L'IMMOBILIER ?	8
2	LES MOTIVATIONS DE L'INVESTISSEUR	10
	DÉVELOPPER SON PATRIMOINE	10
	PAYER MOINS D'IMPÔT	12
	PRÉPARER SA RETRAITE	14
3	INVESTIR DANS L'IMMOBILIER NEUF	16
	LES AVANTAGES DE L'IMMOBILIER NEUF	16
	INVESTIR DANS L'IMMOBILIER NU	20
	INVESTIR DANS L'IMMOBILIER MEUBLÉ	30
4	INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ANCIEN RÉHABILITÉ	46
	LES AVANTAGES DE L'ANCIEN RÉHABILITÉ	46
	LES DISPOSITIFS	48
5	INVESTIR DANS L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	54
	MARCHÉ DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	54
	MODES D'INVESTISSEMENTS	56
6	VOTRE INVESTISSEMENT	58
	VOTRE DOSSIER DE RÉSERVATION	58
	RÔLE DE CHAQUE INTERVENANT	59

LA RÉFÉRENCE DORIC GROUPE

QUI SOMMES NOUS ?

Crée en 2006, DORIC GROUPE est une société de conseil en investissement, localisé en Île de France, Normandie, Pays de la Loire et l'Aquitaine.

Notre approche globale nous permet d'analyser au mieux chaque situation et de vous apporter les meilleurs conseils, en fonction de votre environnement et de vos attentes, tout en suivant l'évolution du cadre législatif.

Quel que soit votre profil, notre savoir-faire vous fait bénéficier de solutions personnalisées dans l'investissement de la pierre. Souhaitant rendre nos services accessible au plus grand nombre, nous avons déjà gagné la confiance de nombreux clients :

- Des investisseurs institutionnels (banques, organismes de retraite, OCPI, SCPI...) qui se positionnent sur des actifs à rendement de type immeubles de bureaux, murs commerciaux, retails parks et autres immeubles soumis à des régimes fiscaux spécifiques.
- Des investisseurs professionnels (promoteurs, marchands, opérateurs...) à la recherche de foncier.
- Des investisseurs particuliers souhaitant se créer un patrimoine grâce aux dispositifs fiscaux (Pinel, Malraux, LMP, LNMP...), mais aussi défiscaliser et épargner.



 Siège Social

 Agences

PRÉAMBULE

DORIC GROUPE référence le meilleur de l'immobilier d'investissement. Nous appliquons une exigence de tous les instants dans le référencement des programmes afin d'allier la performance à une réduction des risques à un niveau incompréhensible.

Ce guide de l'investissement immobilier vous donnera une approche globale. Que l'on soit néophyte ou pas, l'immobilier requiert en effet une véritable expertise, loin de la présentation simpliste qui peut parfois être faite.

Dans un environnement macro-économique et juridique aussi mouvant que le nôtre, il n'est pas toujours aisé de trouver repères et réponses.

La vocation de ce support est donc simple : répondre aux principales questions d'un investisseur. Il est la transcription de notre philosophie de travail et de ses méthodes que nous mettons en œuvre au quotidien dans le référencement de nos produits, clés d'analyse auxquelles nous souhaitons vous donner accès.

A ce titre, nous innovons avec l'introduction d'une véritable première sur notre marché : l'application de la méthode des scores au marché immobilier via notre «scoring patrimonial», «scoring gestion» et «scoring locatif».

Vous proposer un outil d'expertise pour une approche complète de l'immobilier, tel est l'enjeu de ce guide de l'investissement immobilier.



D O R I C
G R O U P E

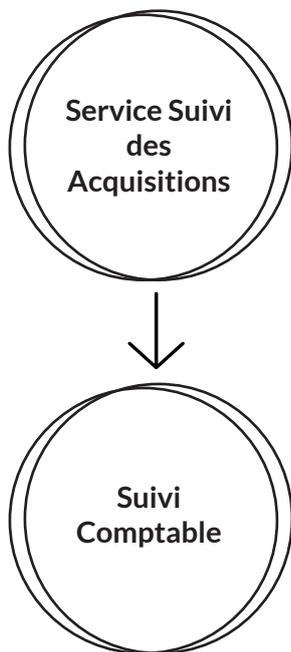
NOS ENGAGEMENTS

- 1** Vous accompagner objectivement à travers une relation partenaire forte, tout au long des étapes indispensables à la réussite de votre investissement.
- 2** Vous apporter, grâce à notre indépendance une validation qualitative et financière de nos partenaires, promoteurs et gestionnaires.
- 3** Vous proposer une offre «Prix Direct Promoteur», issue d'une sélection affinée, sur les principaux dispositifs fiscaux.

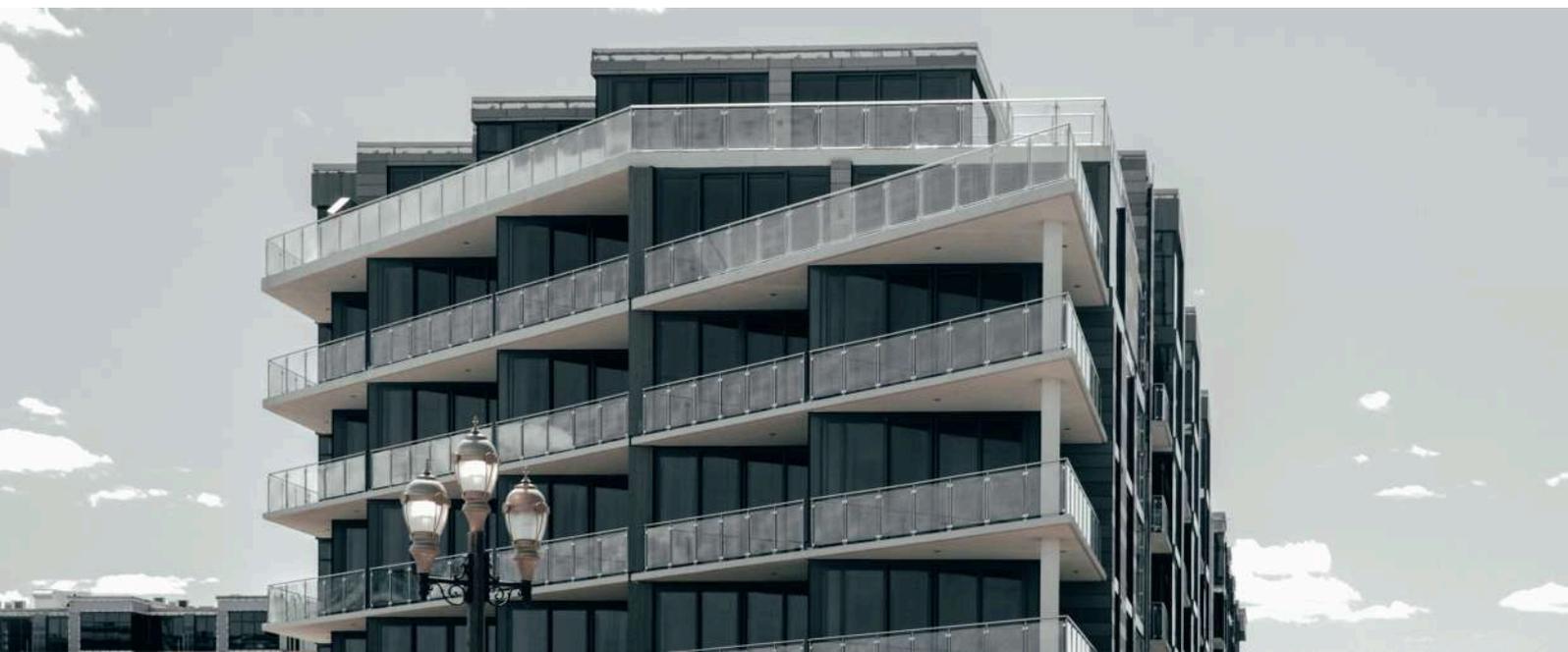
LES ATOUTS

PÉRÉNITÉ DE L'INVESTISSEMENT

- À compter de la réitération de l'acte authentique, vous profitez d'interlocuteurs dédiés qui se font le relais **auprès des intervenants de l'opération** (suivi des acquisitions) et de **l'administration fiscale** (suivi comptable effectué par un cabinet partenaire expert).
- **Tout au long de la détention du bien**, nous vous accompagnons dans vos démarches et nous vous conseillons face à d'éventuelles **problématiques ou évolutions** de votre situation patrimoniale.



- Accompagnement pendant toute la durée de la détention du bien
 - Suivi administratif et conseils sur les démarches liées à l'investissement
 - Enquête de satisfaction et suivi annuel
-
- Suivi comptable de l'acquisition par un cabinet d'expertise-comptable spécialisé et partenaire
 - Respect des obligations comptables et fiscales liées à l'investissement, préparation de la déclaration





AVANT-PROPOS

NOTRE MISSION

Doric Groupe s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres pour vous permettre de réaliser votre objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. À ce titre, une perte en capital ne peut être exclue.

PROJECTIONS

Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude.

FINANCEMENT

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire.

GESTION LOCATIVE

Les garanties de loyers et de gestion sont apportées uniquement par le gestionnaire et relèvent de sa responsabilité. Doric Groupe ne peut être tenu responsable d'une défaillance de gestionnaire.

ENGAGEMENTS

Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

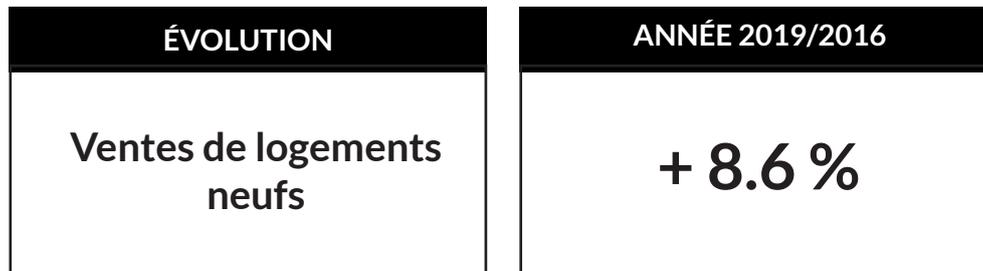
POURQUOI L'IMMOBILIER ?

UN MARCHÉ DE L'IMMOBILIER TRÈS DYNAMIQUE DEPUIS
2016 ET QUI CONSERVE UN RYTHME SOUTENU...

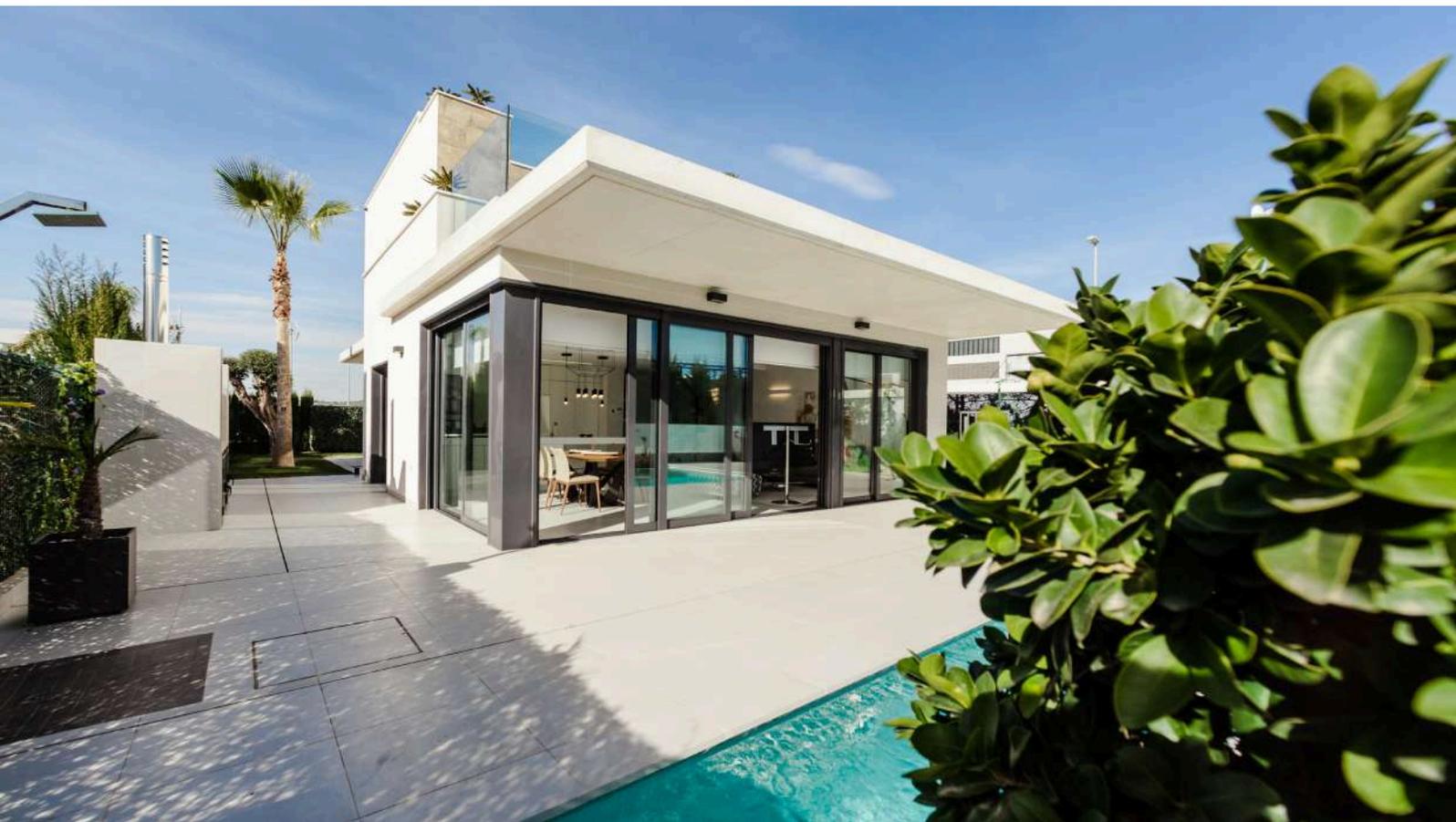
Les principales raisons :

- Des dispositifs fiscaux attrayants
- Des taux d'emprunt historiquement bas
- Un contexte économique plus favorable

Marché de l'immobilier :



Source : INSEE, recensements de la population



LA PART D'INVESTISSEURS QUASI ÉQUIVALENTE À CELLE DES ACCÉDANTS

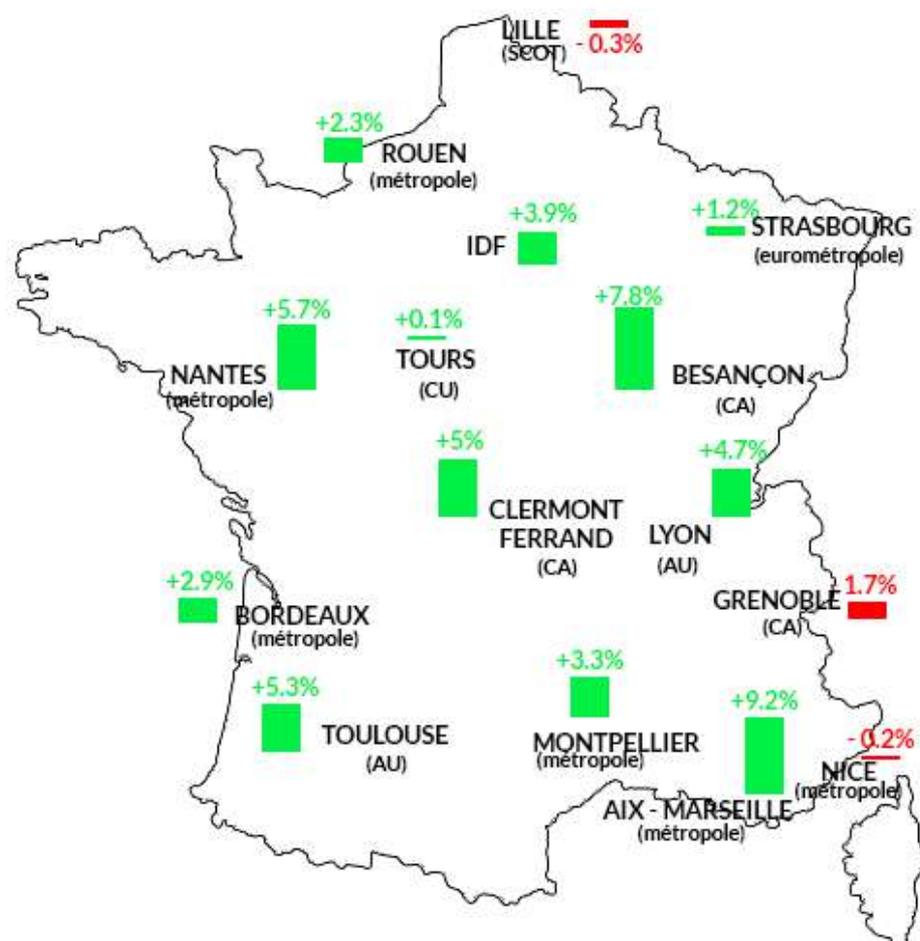
46 %
Accédants

54 %
Investisseurs

La forte proportion d'accédants à la propriété équilibre le rapport accédant/investisseur sans que l'un ou l'autre infléchisse sur le marché.

ÉVOLUTION DES PRIX

La forte demande oriente les prix à la hausse d'un logement neuf (+ 4.6% en 2018/2019), aussi bien en accession qu'en investissement.



Prix de vente moyen (hors parking, TVA au taux normal)
Evolutions entre le prix moyen annuel 2018-2019

2

LES MOTIVATIONS DE L'INVESTISSEUR

DÉVELOPPER SON PATRIMOINE

L'immobilier locatif est un investissement sûr et pérenne qui vous permet de faire fructifier votre capital dans le temps.

44% des Français investissent dans l'immobilier pour se constituer un patrimoine. *Source : CFF*

DEUX RAISONS PEUVENT MOTIVER CE CHOIX

- › Se constituer un capital revente à terme
- › Transmettre à ses enfants

VOTRE LOCATAIRE FINANCE VOTRE INVESTISSEMENT

C'est un placement en partie financé par le locataire que vous pouvez vous constituer à votre rythme par le financement à crédit.

L'investissement locatif est un placement pour l'avenir dont vous pourrez tirer profit aujourd'hui en bénéficiant d'avantages fiscaux.

L'investissement immobilier est le seul actif patrimonial pour lequel vous pouvez avoir recours à l'emprunt. En effet, pour tout autre placement, il faut immédiatement disposer de liquidités. Ainsi, il est possible de se constituer un patrimoine sans apport, ou en ne mobilisant qu'une faible partie du montant de l'acquisition.

LA STAT

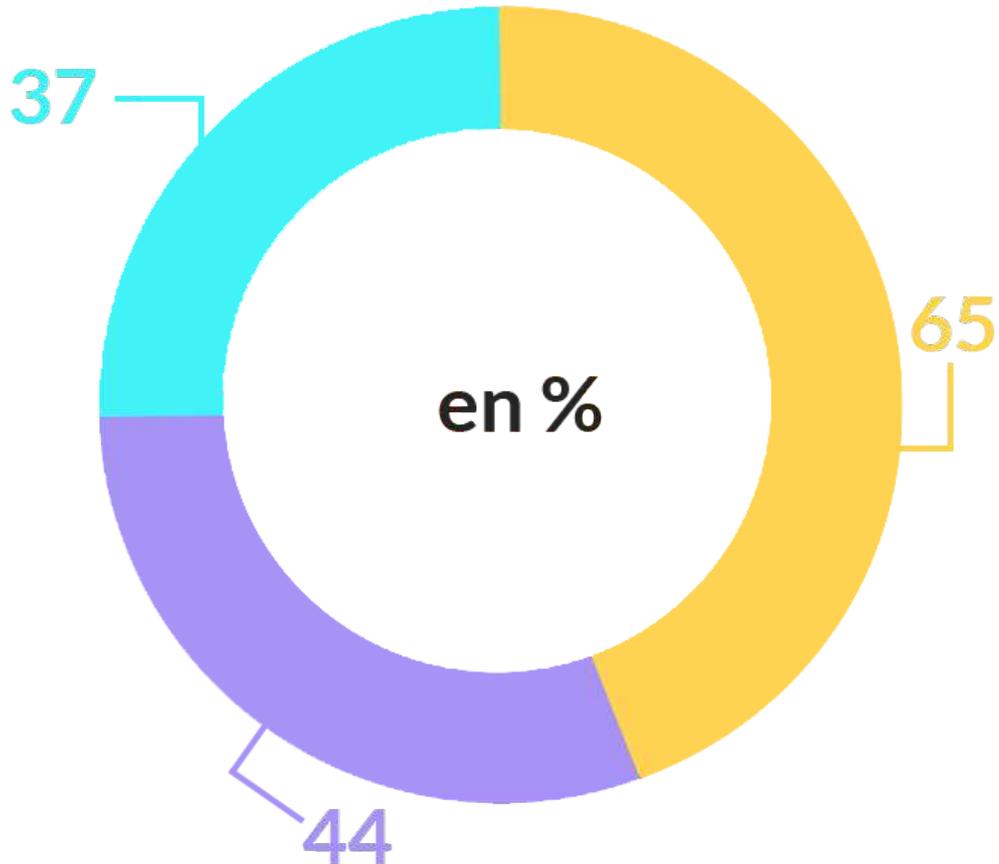
Un besoin constant depuis + de 10 ans
11,37 millions de résidences principales sont des locations

39,8 % des ménages français sont locataires

Source : INSEE - 2016

SON PATRIMOINE

Votre achat immobilier quasiment autofinancé ?



Économie d'impôt* + les loyers perçus + votre contribution

=

Votre achat financé !

* L'économie d'impôt totale dépend du montant de la réduction d'impôt qui est variable selon le dispositif et la durée de celui-ci, mais également du type de montage financier, des charges déductibles du revenu, et enfin de la situation personnelle et fiscale de l'investisseur (nombre de parts, types de revenus, TMI...). Seule une étude personnalisée permettra d'évaluer le montant total de l'avantage fiscal de l'opération. Cette évaluation, non contractuelle, est fondée sur les informations communiquées par le client et sur les conditions fiscales existantes au jour de la simulation. Représentation non contractuelle.



PAYER MOINS D'IMPÔTS

UNE FISCALITÉ PESANTE

La fiscalité de plus en plus lourde pousse à rechercher des solutions juridiques et fiscales pour réduire ses impôts.

65% des investisseurs évoquent comme raison principale la volonté de **réduire leurs impôts**.

Source : enquête CFF 2017

Avoir recours aux dispositifs fiscaux de l'immobilier neuf permet de réduire de façon probante l'imposition, tout en contribuant à l'économie nationale.

HALTE AUX IDÉES REÇUES

Les dispositifs permettant de réduire ses impôts ne sont pas réservés aux contribuables les plus aisés.

Réduire ses impôts, en toute légalité, est **accessible à tous** les contribuables imposables.

Une étude personnalisée et approfondie permet de trouver la solution correspondant aux besoins de chacun.

LA SOLUTION : DÉFISCALISER

- L'investissement locatif reste aujourd'hui le placement privilégié des français pour **sa performance**.
- Les mesures mises en place par le Gouvernement permettent aux investisseurs de financer leur bien en partie grâce aux réductions d'impôts.
- Le montant et la composition de l'imposition déterminent la fiscalité qui sera la plus avantageuse.

DISPOSITIFS	RÉDUCTION D'IMPÔT POTENTIELLE
LMNP CENSI-BOUVARD	11 % du prix de revient soit 3 667 € plafonné à 300 000 € d'investissement par an
PINEL	21 % du prix de revient plafonné à 300 000 € d'investissement (soit 6 000 € par an pendant 9 ans puis, 3 000 € par an pendant 3 ans)
PINEL OUTRE-MER	32 % du prix de revient plafonné à 300 000 € d'investissement par an (soit 9 667 € par an pendant 9 ans puis, 3 000 € par an pendant 3 ans)
NUE-PROPRIÉTÉ	Économie d'impôt sur les revenus fonciers (TMI et CSG CRD) et possi- bilité de réduction IFI
MALRAUX	22 à 30 % du montant des travaux dans la limite de 400 000 € annuels soit une réduction maximale de 120 000 € par an (si l'immeuble est situé en secteur sauvegardé)
DÉFICIT FONCIER	Déduction du montant des travaux réalisés sur l'ensemble des revenus fonciers positifs, puis imputation d'un déficit foncier de 10 700 € maximum sur le revenu global
MONUMENTS HISTORIQUES	Déduction de ses revenus et sans limite de l'intégralité des déficits fonciers

PRÉPARER SA RETRAITE

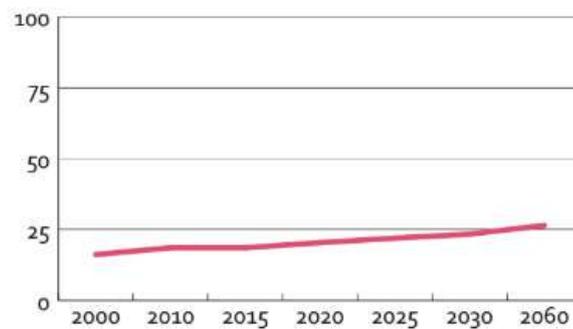
ENVISAGER L'AVENIR

Préparer votre retraite en protégeant vos proches, avoir des projets pour vos enfants, améliorer votre confort de vie ou même rêver de vivre ailleurs...

61% des Français pensent préparer leur retraite grâce à l'investissement immobilier. *Source : IFOP pour la FNAIM*

LE SYSTÈME RETRAITES : UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

Part des + de 65 ans dans la population en %



Source : INSEE

L'augmentation du temps passé en retraite

	1970	2020
Femmes	14 ans	20 ans
Hommes	11 ans	17 ans

Source : INSEE

Le financement des retraites



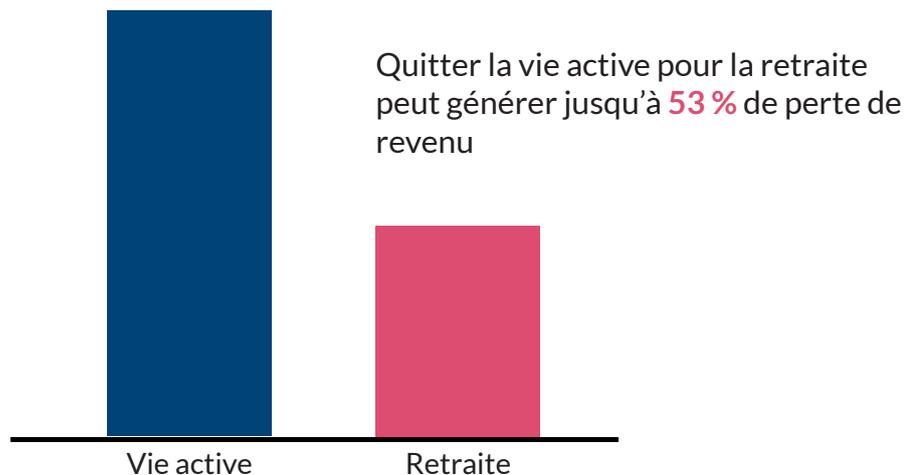
Source : INSEE

LA RETRAITE, ÇA SE PRÉPARE

Pour être prêt le moment venu, la retraite devrait se préparer dès la première activité professionnelle. Pourtant, même si les Français se disent sensibles, **rare sont ceux qui font la démarche d'investir** pour anticiper leur perte de revenus.

1/3 des Français ne **connaissent pas le montant de la pension** de retraite qu'ils vont percevoir.

Une baisse de revenu à anticiper



LA SOLUTION DE L'IMMOBILIER

Dans un contexte où le durcissement des différentes réformes des régimes de retraite et la démographie sont peu favorables à préserver votre qualité de vie, mieux vaut anticiper. L'immobilier, valeur refuge, est le placement privilégié pour mieux préparer sa retraite.

Acheter un logement permet de :

- > Percevoir à terme des revenus réguliers grâce aux revenus locatifs.
- > Revendre le bien et recevoir une enveloppe financière pour votre retraite.



3

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER NEUF

L'IMMOBILIER VALEUR REFUGE ET PÉRENNE

L'immobilier reste sur le long terme une valeur sûre et pérenne, loin des turbulences cycliques des marchés financiers.

Un logement neuf aux dernières normes de construction :

- › Les normes énergétiques avec des bâtiments plus économes en énergie
- › Les normes handicap avec des accès plus larges
- › Les normes incendie, inondation,...
- › Des matériaux de qualité pour un meilleur confort de vie et d'entretien

Une plus grande lisibilité

En choisissant l'immobilier neuf, vous savez à l'avance que vous n'aurez pas de travaux à effectuer sur les parties privatives et communes avant de longues années (pas de ravalement, de réfection de toiture, ...).

Des garanties sur le long terme appréciables

Les garanties de parfait achèvement et de construction (décennale, biennale) protègent votre acquisition.

Des frais de notaire réduits

Autour de 2,5 % pour l'acquisition d'un logement neuf au lieu d'environ 7,5 % pour un logement ancien.

Des frais de notaire réduits

En plus de percevoir des loyers, réduisez vos impôts à hauteur de 21 % de l'acquisition en loi Pinel**, 32 % en Pinel Outre-mer**, 11 % en LMNP Censi-Bouvard***. Percevez des loyers nets d'impôts en LMNP. Diminuez vos revenus fonciers ou votre IFI en Nue-propriété.

- Sous réserve de respecter les engagements de location

** soumis à un plafond.

*** soumis à plafond et réservé aux seules résidences EHPAD, séniors et étudiants.

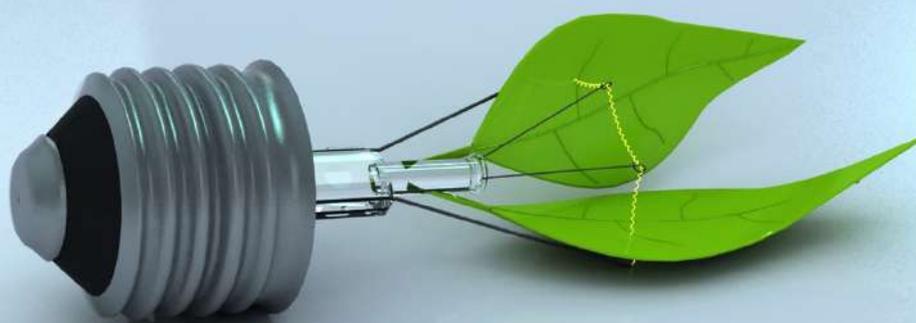
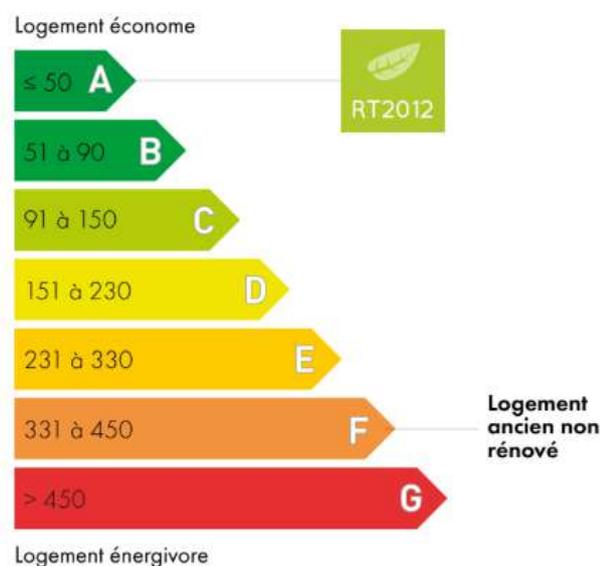
UN ÉCO INVESTISSEMENT

Un Bâtiment Basse Consommation est une construction conçue pour offrir un faible niveau de consommation d'énergie pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude, l'éclairage. Pour obtenir le label BBC ou RT 2012, il convient donc d'utiliser, pour les nouveaux édifices, les matériaux les mieux adaptés.

- › Réduction des besoins en énergie et donc de la facture énergétique
- › Valorisation de son patrimoine dans le temps
- › Obtention de meilleurs avantages fiscaux

ÉCOLOGIE, CONFORT ET QUALITÉ : LES GRANDS PRINCIPES DES NORMES BBC RT 2012

- › Conception bioclimatique de l'édifice ou de la maison (orientation, apport de lumière naturelle).
- › Forte isolation thermique afin de réduire considérablement les besoins en chauffage.
- › Parfaite étanchéité à l'air, il s'agit de garantir une meilleure pérennité du bâtiment à terme.
- › Performance et rendement élevés des équipements techniques (éclairage, chaudière, pompe, ...).
- › Modes de chauffage : gaz, bois, géothermie (électrique), pompe à chaleur (électrique)...
La réglementation impose une étude comparative sur 20 ans des différents moyens de chauffage à disposition en considérant les augmentations prédites du coût des énergies. Elle impose également une possibilité de réversibilité du mode de chauffage.



ENQUÊTES

Classement des placements préférés des Français

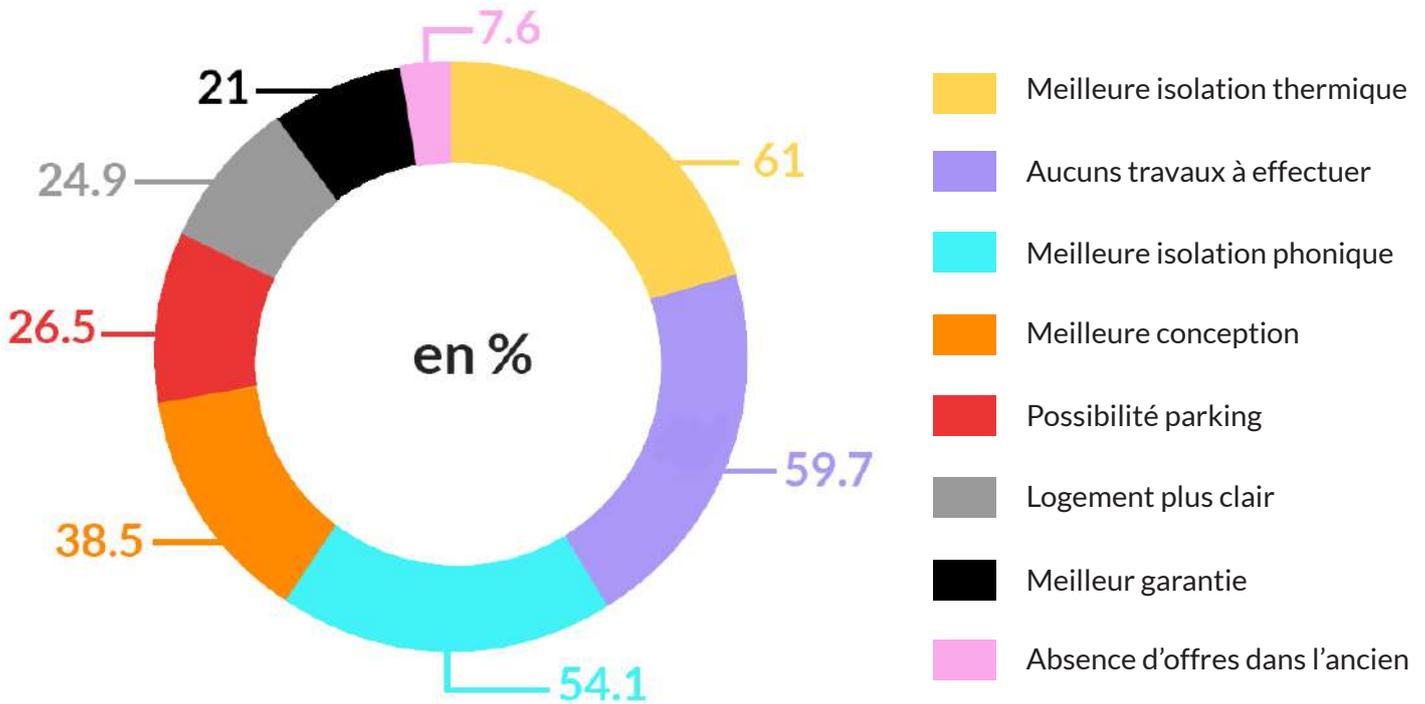
L'immobilier	68%
L'assurance vie	16%
L'épargne sécurisée	10%
Marchés financiers	7%

Source : Sondage du Crédit Foncier 2018

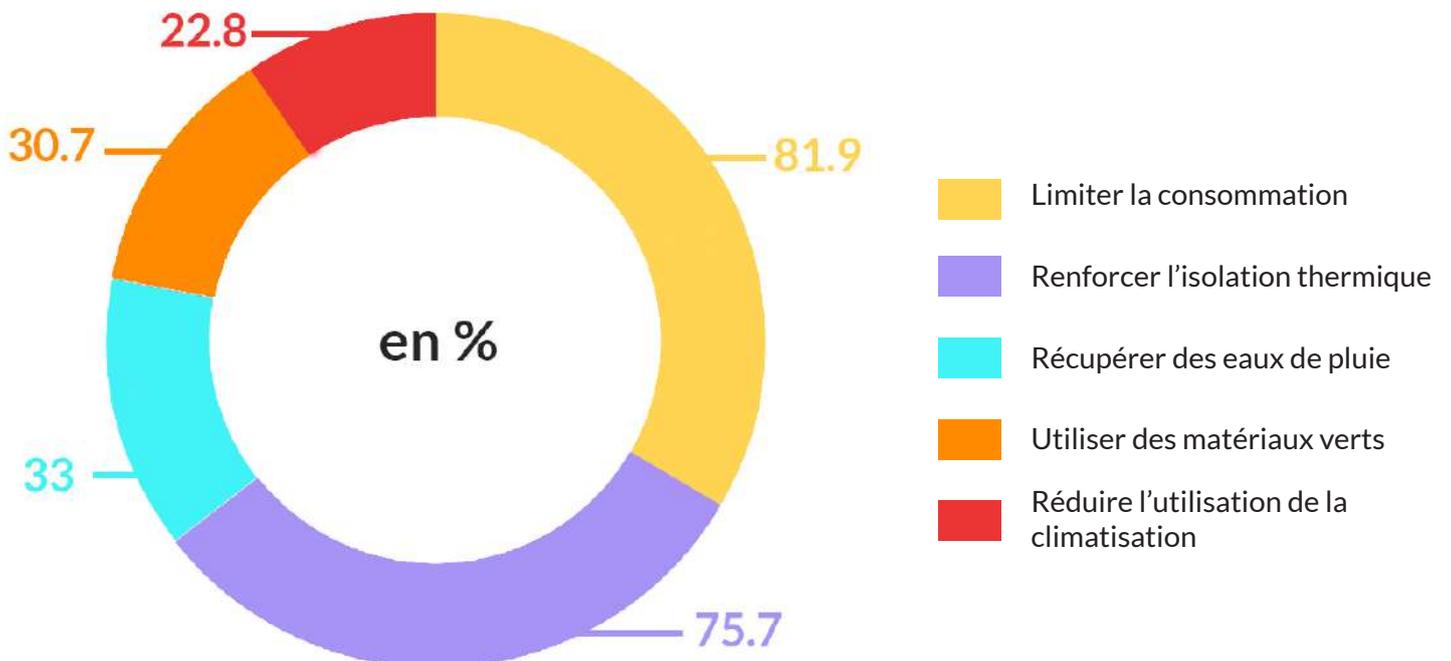
Pourquoi acheter un bien immobilier ?



Pourquoi préférer le neuf à l'ancien ?



Les raisons écologiques justifient un prix plus élevé



Source : PAP

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER NU

LE MARCHÉ EN MÉTROPOLE

Le manque de logements

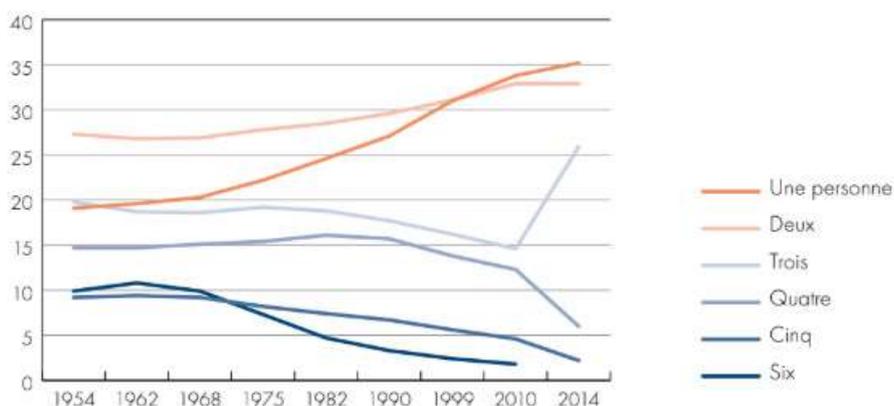
On estime aujourd'hui à **800 000** le nombre de personnes en manque de logement.

Source : Fondation Abbé Pierre

Nouveaux modes de vie

- › Accroissement de l'espérance de vie
- › Augmentation du nombre de séparations
- › Augmentation du nombre de familles monoparentales

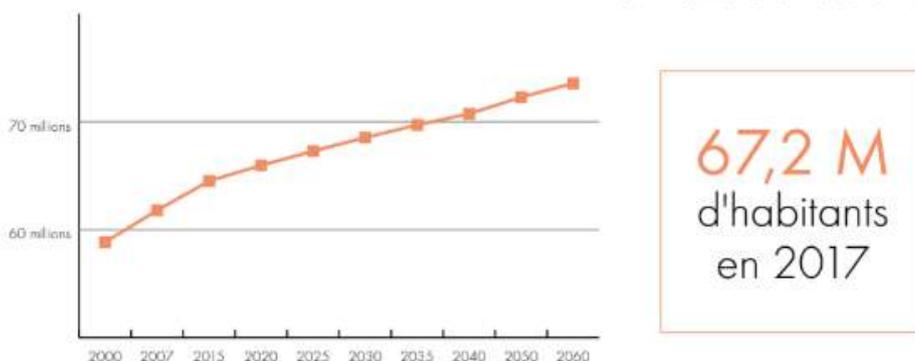
Évolution de la taille des ménages répartition en %



Source : INSEE, recensements de la population

+ 240 000 ménages / an à l'horizon 2030

PROGRESSION DE LA POPULATION FRANÇAISE
en nombre d'habitants

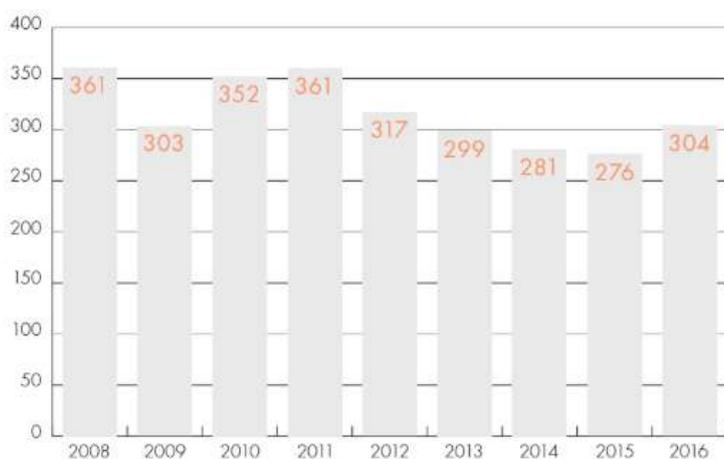


Source : INSEE, Projection de la population française jusqu'à 2060

Un déséquilibre entre l'offre et la demande

- > Une demande de logements neufs en croissance constante (évaluée entre 330 000 et 360 000 logements, par an, jusqu'en 2022)
- > Un retard cumulé de constructions de logements neufs, chaque année, depuis plus de 20 ans
- > Des milliers de logements vacants qui ne correspondent pas aux besoins des Français (inadaptés aux personnes âgées, à la taille des ménages)

Logements neufs en France mis en chantier
(en milliers)



Source : Sitadel, Rapport 2018

+ de 22 % des Français ont du mal à trouver un logement

Quelques raisons invoquées



DISPOSITIF PINEL MÉTROPOLE



AVANTAGES

- Bénéficiez d'une réduction d'impôt, calculée sur le prix de revient plafonné à 300 000 € (maximum de deux logements par an). La réduction est accordée en fonction de la durée de votre engagement :
 - 12 % sur 6 ans
 - 18 % sur 9 ans
 - 21% sur 12 ans
- Soit une réduction d'impôt totale maximum de 63 000 € (6 000 € par an pendant 9 ans puis, 3 000 € pendant 3 ans).
- Vous pouvez louer votre bien à n'importe quel membre de votre famille, en dehors du foyer fiscal.
- La mixité d'occupation Accédant / Investisseur favorise la qualité d'entretien de votre investissement.
- Ce dispositif est cumulable avec la loi Pinel Outre-mer dans la limite de 300 000 € par an couvrant 1 à 2 investissements, et avec les autres dispositifs fiscaux sans restriction.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologie : Studio au T4
De 170 000 € à 435 000 €
Rentabilité locative jusqu'à : 3,74 %
Rentabilité incluant la réduction d'impôt jusqu'à : 5,75 %

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- Le Val-de-Marne accueille l'aéroport de Paris-Orly (près de 170 000 emplois) et le marché de Rungis.
- Villejuif est idéalement située à 4 km de la Porte d'Italie, et toute proche du pôle d'emplois d'Orly.
- La résidence se trouve à proximité immédiate du tramway et du métro.
- Les différents bâtiments s'articulent autour d'une place arborée en cœur d'îlot.

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- > D'investir dans un bien immobilier neuf dans des zones géographiques caractérisées par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements (zones A bis, A, B1 - B2 sous agrément) éligible à un niveau de performance énergétique BBC 2005 (permis de construire antérieur au 1er Janvier 2013) ou RT 2012 (permis de construire postérieur au 1er Janvier 2013)
- > D'acter l'acquisition :
 - avant le 31 décembre 2021 pour les zones A, A bis, et B1
 - avant le 31 décembre 2018 pour la zone B2 si le PC du projet a été déposé avant le 31/12/2017
- > de respecter des plafonds de loyers, de ressources des locataires et de prix au m2 de surface habitable (5 500 €/m2 maximum)
- > De confier votre bien à la location en tant que résidence principale du locataire pendant 6, 9 ou 12 ans
- > De louer votre bien dans les 12 mois qui suivent l'achèvement des travaux ou l'acquisition du logement si elle est postérieure

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Durée du financement amortissable		15 ans
Montant de l'investissement <i>(tous frais inclus)</i>		180 000 €
Résumé de l'investissement au terme du financement		
Moyenne des loyers perçus/ mois sur la durée du prêt	+	525 €
Réduction d'impôt maximum	+	37 222 € soit 206 €/mois
Mensualité de crédit	-	1 162 €
Autres charges <i>(Taxe foncière, frais de gestion, etc)</i>	-	155 €
Épargne moyenne mensuelle	=	731 €
Coût de l'opération		120 538 €
Valeur du bien au terme du financement		192 715 €
Gain total de l'opération		72 176 €

* Simulation d'investissement non contractuelle

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

DISPOSITIF NUE-PROPRIÉTÉ

NU PROPRIÉTÉ

AVANTAGES

En investissant dans le cadre de la Nue-Propriété, vous n'avez :

- Aucun risque locatif (ni vacance, ni impayés)
- Aucuns frais, aucune charge
- Aucun souci de gestion
- Aucune durée minimale de détention

Vous bénéficiez :

- D'un montant d'investissement réduit de 40 % à 50 %,
- D'économies d'impôts (IFI ou revenus fonciers)
- De sites de grande valeur patrimoniale
- D'une rentabilité optimisée et sécurisée

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : Studio, T2, T3, T4
De 124 880 € à 344 400 €

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- Commune du Grand Paris, Nogent-sur-Marne est desservie par 2 autoroutes et 2 gares RER (RER A à 2 min à pied de la résidence).
- À l'ouest de Nogent, le quartier Baltard s'inscrit dans le cadre d'un renouvellement urbain dynamique.
- Entre ville et nature, ce quartier dispose de tous les commerces et services.
- La résidence propose des appartements confortables et fonctionnels, aux prestations standing

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit d'acquérir un bien en démembrement temporaire (15 à 20 ans)
- La Nue-Propriété et l'usufruit étant séparés, la gestion du bien est confiée à un bailleur institutionnel

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Durée du financement amortissable		15 ans
Montant de la pleine propriété		363 636 €
Montant de l'investissement <i>(tous frais inclus)</i>		206 000 €
Résumé de l'investissement au terme du financement		
Moyenne des loyers perçus / mois sur la durée du prêt	+	0 €
Économie d'impôts totale	+	33 946 € soit 189 €/mois
Mensualité de crédit	-	420 €
Épargne moyenne mensuelle	=	221 €
Adossement		181 550 €
Coût de l'opération		224 905 €
Valeur du bien au terme du financement		353 535 €
Gain total de l'opération		128 630 €

* Simulation d'investissement non contractuelle

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

LE MARCHÉ EN OUTRE-MER

L'ÎLE DE LA RÉUNION

Son entrée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2010 lui apporte une attractivité touristique encore plus importante.

La grande diversité de ses paysages, son climat doux et tempéré, le métissage de ses habitants, son climat social apaisé font de La Réunion une île agréable à vivre. Pourtant, le dynamisme démographique ne permet pas à la population de trouver un logement facilement et cette difficulté sera de plus en plus prononcée dans les années à venir.

Le nombre de ménages aura presque doublé d'ici 2030, le besoin est estimé à 10 000 nouveaux logements par an alors que ces dernières années il n'a été produit qu'à peine la moitié.

>

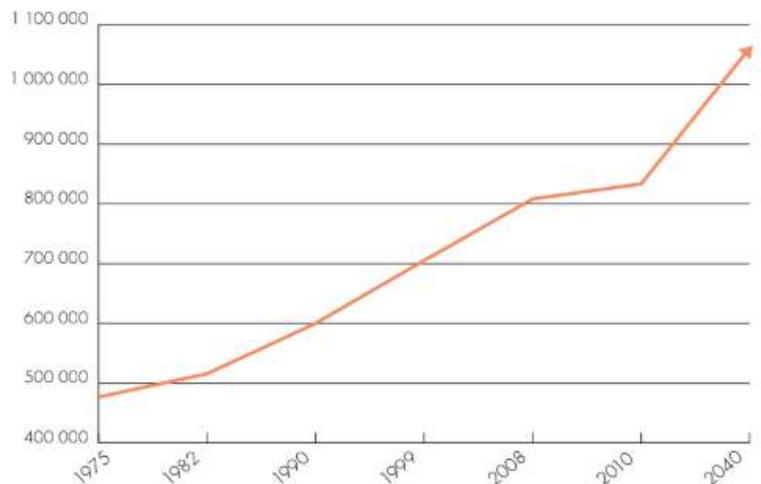
Les chiffres clés

>

La population augmente de 1,2 % par an en moyenne, soit deux fois plus vite qu'en France métropolitaine avec 0,6 %).

Une croissance démographique constante : + 276 000 habitants entre 1980 - 2030

L'évolution de la population à la Réunion

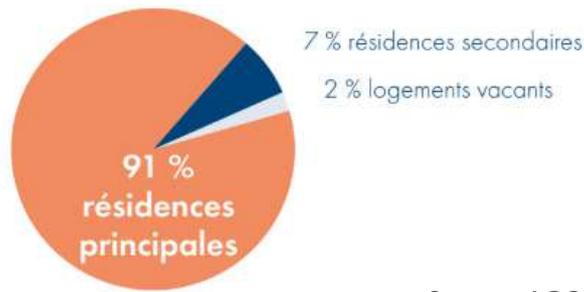


Source : INSEE



LA PÉNURIE DES LOGEMENTS

Le parc immobilier réunionnais



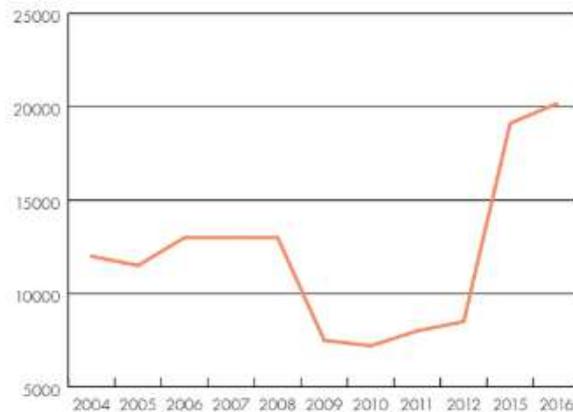
Source : AGORAH

La raréfaction du foncier

La protection du territoire contribue à la raréfaction du foncier. Seulement 40 % de l'île est exploitable.

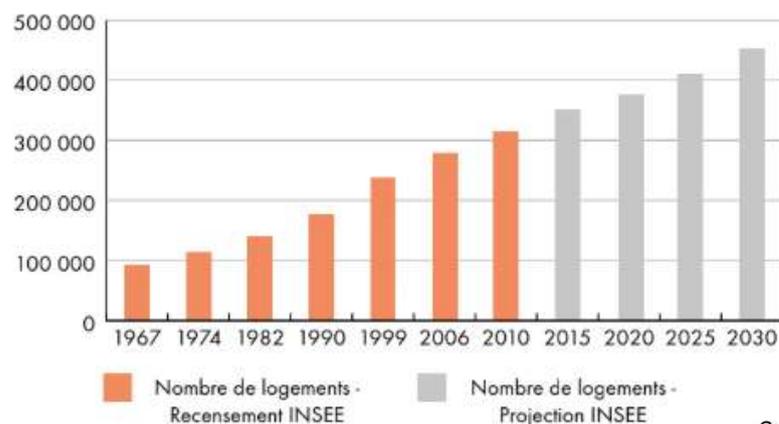
Source : AGORAH

L'évolution du nombre d'attestations de conformité de logements neufs



Source : Consuel

L'évolution du parc de logements à la Réunion de 1967 à 2030 selon le scénario Tendanciel



Source : INSEE

DISPOSITIF PINEL OUTRE-MER



AVANTAGES

- Bénéficiez d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 32 % d'un prix de revient plafonné à 300 000 € (maximum de deux logements par an). La réduction est accordée en fonction de la durée de votre engagement
 - 23 % sur 6 ans
 - 29 % sur 9 ans
 - 32% sur 12 ans

Soit une réduction d'impôt totale maximum de 96 000 €.

- Vous pouvez louer votre bien à n'importe quel membre de votre famille, en dehors du foyer fiscal.
- La mixité d'occupation Accédant / Investisseur favorise la qualité d'entretien de votre investissement.
- Ce dispositif est cumulable avec la loi Pinel métropole dans la limite de 300 000 € par an couvrant 1 à 2 investissements, et avec les autres dispositifs fiscaux sans restriction.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1 au T4
De 134 000 € à 249 000 €
Rentabilité locative jusqu'à : 3,67 %
Rentabilité incluant la réduction d'impôt jusqu'à : 6,89 %

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- Saint-Denis, capitale administrative, financière et économique de l'île: plus de 180 000 habitants.
- Bellepierre, quartier résidentiel de standing.
- L'arrêt de bus le plus proche est à 2 min à pied.
- Chaque appartement profite d'une vue mer et dispose de chauffe-eau solaire, de brise-soleil et de brasseurs d'air.

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- > D'investir dans un bien immobilier neuf en respectant les normes énergétiques RTA DOM (dans des zones géographiques situées dans les DOM-TOM, caractérisées par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements)
- > De confier votre bien à la location en tant que résidence principale du locataire pendant des périodes renouvelables de 6, 9 ou 12 ans
- > De louer votre bien dans les 12 mois qui suivent l'achèvement des travaux ou l'acquisition du logement si elle est postérieure
- > De respecter des plafonds :
 - de loyers (Zone B1 pour la Réunion),
 - de ressources du locataire, un prix au m2 de surface habitable (5 500 €/m2 maximum).

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Durée du financement 15 ans

Montant de l'investissement 180 000 €
(tous frais inclus)

Résumé de l'investissement au terme du financement

Moyenne des loyers perçus / mois sur la durée du prêt + 525 €

Réduction d'impôt maximum + 56 736 €
soit 315 €/mois

Mensualité de crédit - 1 162 €

Autres charges (Taxe foncière, frais de gestion, etc) - 155 €

Épargne moyenne mensuelle = 561 €

Coût de l'opération 101 035 €

Valeur du bien au terme du financement 192 715 €

Gain total de l'opération 91 629 €

* Simulation d'investissement non contractuelle

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER MEUBLÉ

LE MARCHÉ DES RÉSIDENCES DE TOURISME

La résidence de tourisme propose :

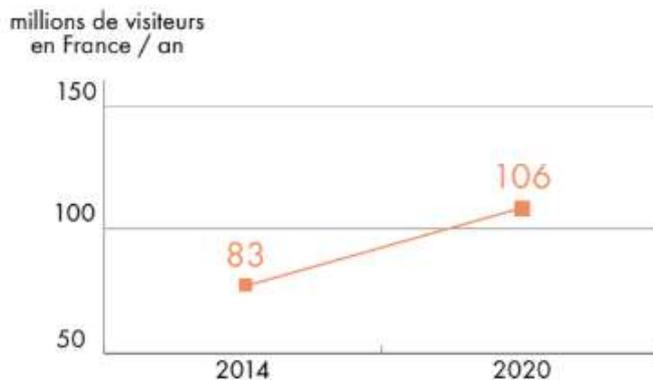
- Une location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique, principalement familiale
- Des équipements et services communs (ménage, fourniture du linge, équipements de loisir...)
- Des équipements individuels en nombre

La raison du succès : la formule prêt à vivre

- Les locataires de résidences de tourisme sont à la recherche d'un environnement dépay sant, sans rogner sur leur confort, leur indépendance et leur intimité
- La cuisine conserve une surface agréable à vivre car elle joue un rôle central durant le séjour, ce qui différencie la résidence de tourisme de l'hôtel : c'est un prolongement du domicile

Le secteur du tourisme en France

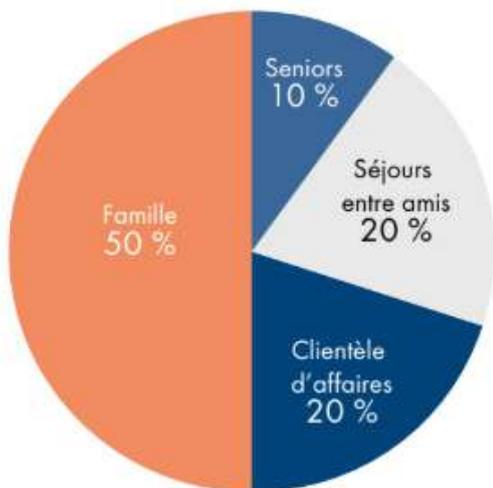
- La France est le pays le plus visité au monde.



- Avec un CA de + 3,5 milliards d'euros en 2013, le tourisme est le secteur d'activité le plus rentable (devant l'agriculture et l'industrie automobile)
- 85 % des Français choisissent la France comme destination de vacances
- La résidence de tourisme concentre près de 10 % du parc d'hébergement touristique en France

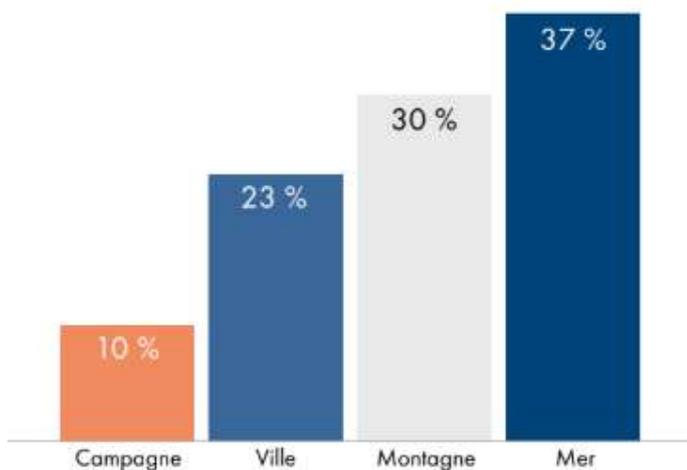
Sources : OMT et SNRT

La résidence de tourisme propose :



Sources : OMT et SNRT

Répartition des destinations



Sources : OMT et SNRT

Un investissement séduisant

- L'apport de capital est moins important que dans les formules classiques d'investissements immobiliers (prix initial moins élevé, récupération de la TVA...)
- Le gestionnaire assure un seuil minimum de rentabilité* net de toute charge de gestion courante
- L'utilisation personnelle : parfois l'investisseur dispose de son bien ou d'un bien équivalent, plusieurs semaines par an

*Les garanties de loyers et de gestion sont apportées uniquement par le gestionnaire et relèvent de sa seule responsabilité. DORIC GROUPE ne peut être tenu responsable d'une défaillance de gestionnaire.



LE MARCHÉ DES RÉSIDENCES D'AFFAIRES

Le concept d'une résidence d'affaires

Les résidences d'affaires sont des hébergements liés aux déplacements à but professionnel.

Elles proposent, la plupart du temps, des espaces bureaux avec toutes les connexions nécessaires, des salles de séminaires pour permettre à l'organisateur d'être autonome. Le séjour en résidences d'affaires permet d'organiser différents types d'événements :

- › Congrès et conventions d'entreprises
- › Foires et salons
- › Voyages d'affaires individuels
- › Réunions de motivation, séminaires et réunions d'entreprises
- › Voyages de récompense

Quelques chiffres clés du secteur



Sources : Coach Omnium / Icca

La France, 4e destination d'accueil de congrès internationaux en 2014

- › 6 destinations françaises font partie des 100 villes les plus prisées pour les contrats internationaux : Paris, Marseille, Toulouse, Lyon, Nice et Bordeaux
- › Un touriste d'affaires dépense entre 2,5 et 3 fois plus qu'un touriste de loisirs classique
- › 37 % des entreprises ont organisé au moins 3 événements en 2014



Un marché prometteur

192 millions de nuitées dans les hôtels dont **84** millions pour le seul tourisme d'affaires

+ **5 %** de nuitées chaque année

3,1 millions de voyageurs d'affaires

Sources : Insee, Ifop, DGCIS, 2010

Source : l'Union française des métiers de l'évènement (Unimev)

Un choix judicieux pour les entreprises

Dans une conjoncture économique de restriction budgétaire, les entreprises qui organisent des événements d'affaires se tournent vers des destinations plus proches.

Elles orientent donc leur choix davantage vers des résidences sur le territoire national et écartent les hôtels, plus coûteux, pour des prestations équivalentes.

Une résidence pour plusieurs clientèles

Destinée à accueillir une clientèle de cadres, de salariés, de consultants en déplacement, la résidence d'affaires est également adaptée à la clientèle touristique et familiale.

Les résidences bénéficiant d'un attrait touristique, ou d'une implantation dans les grandes agglomérations (à proximité des pôles économiques ou en centre-ville), font office d'hébergement au même titre que des résidences de tourisme "classiques".

La typologie de clientèle des résidences d'affaires en 2012



En période creuse pour la population affaires, cette double typologie de clientèles permet d'accroître considérablement le taux de fréquentation.

LE MARCHÉ DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Des résidences prisées

Les étudiants apprécient ces résidences de services car elles répondent parfaitement à leurs attentes en matière de :

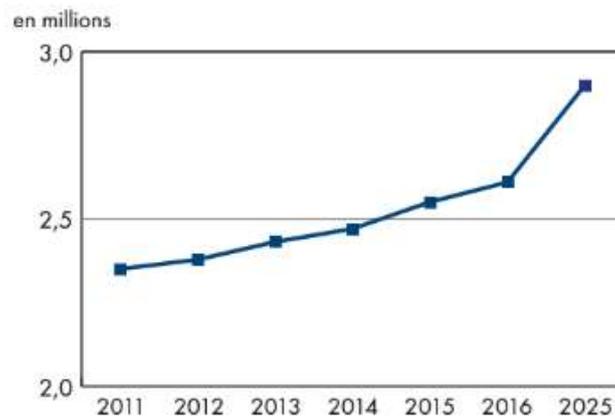
- > Sécurité
- > Convivialité
- > Gestion simplifiée
- > Autonomie.

Quelques chiffres sur l'offre

- > **161 500 logements** dans les résidences du CROUS
- > **100 000 logements** les résidences privées
- > **40 000 logements** dans les logements sociaux hors CROUS

Toujours plus d'étudiants

L'évolution du nombre d'étudiants en enseignement supérieur

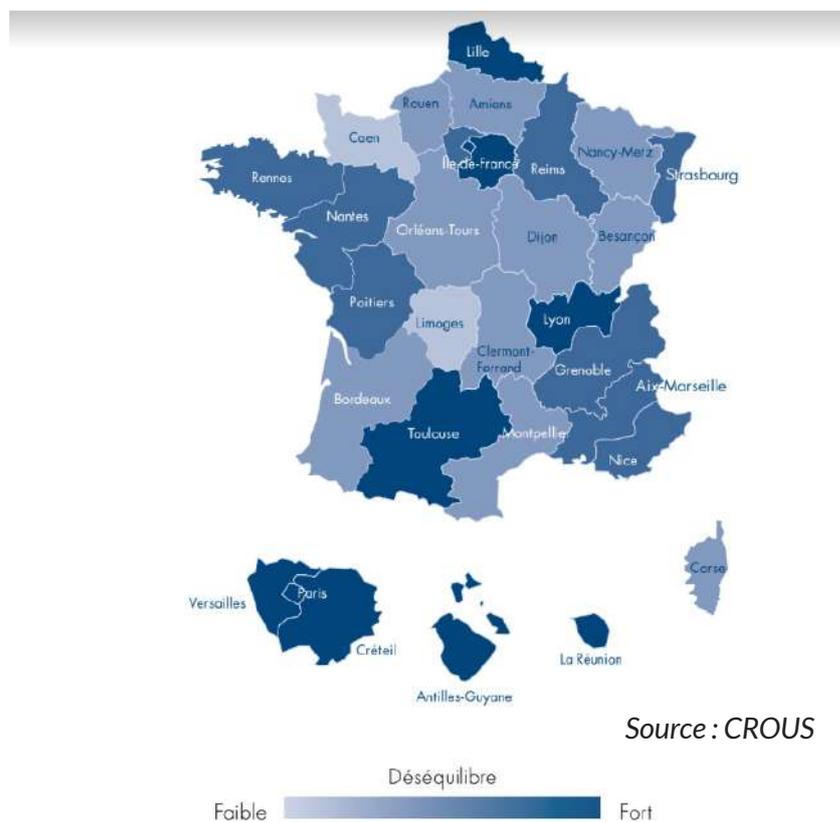


Source : Insee & Le Monde, article du 11/04/2017

En 2016, il y avait **2,6** millions d'étudiants en France dont près de 12 % d'étrangers.

Un constat : une pénurie de logements étudiants

Déséquilibre entre l'offre et la demande de logements étudiants par région*



*Nombre de places en résidences universitaires pour 100 étudiants boursiers à la rentrée 2013.

Source : CBRE

85% des demandes restent insatisfaites

Répondre à la demande reviendrait à multiplier par 2 le nombre de logements étudiants dans les 10 prochaines années, selon les préconisations des pouvoirs publics.



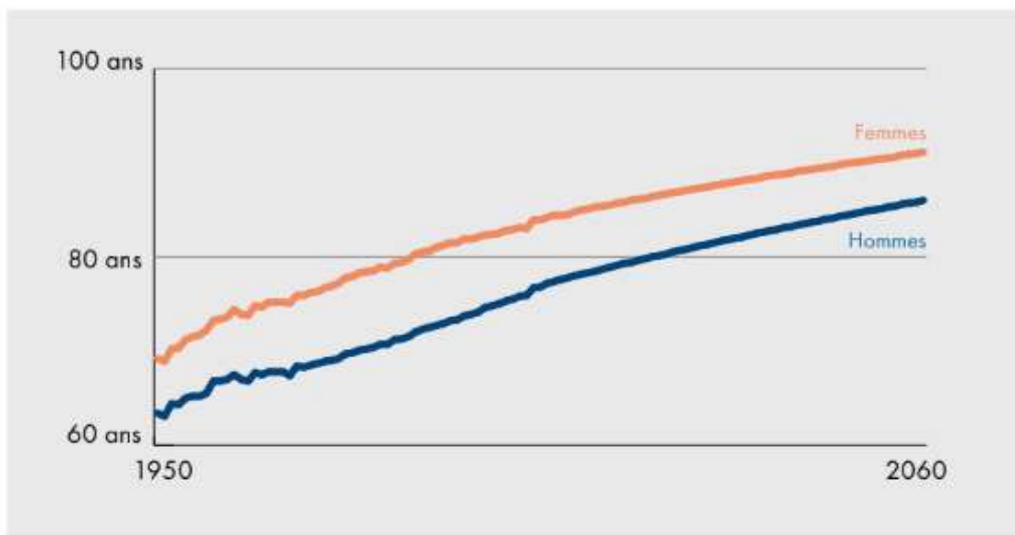
LE MARCHÉ DES RÉSIDENCES SÉNIORS

Les seniors autonomes

Vieillir en autonomie

- > Allongement de la durée de vie en meilleure santé, particulièrement pour la tranche d'âge 65 – 80 ans
- > En 2014, 1 personne sur 4 de plus de 75 ans est valide et autonome, cependant fragilisée

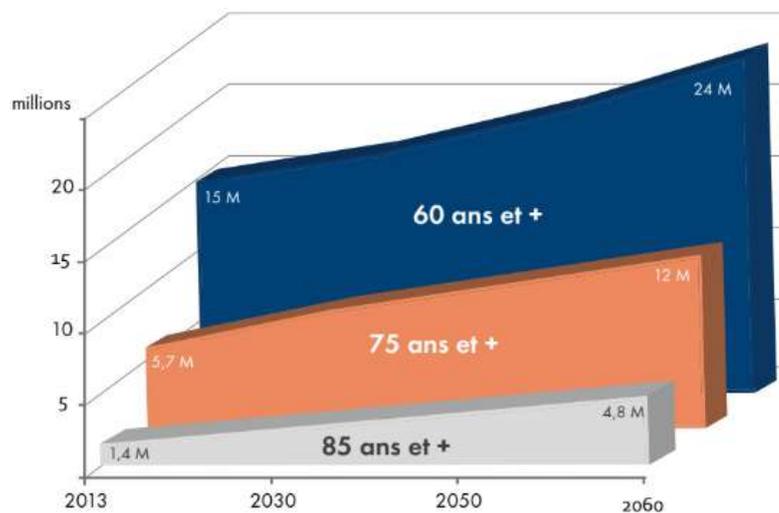
Allongement de l'espérance de vie



Source : INSEE, évolution passée et projetée de l'espérance de vie à la naissance 1950-2060

En 2060, nous vivrons 20 ans de plus qu'en 1950

Allongement de l'espérance de vie



Une pénurie d'hébergements

Le maintien à domicile permet de reculer le moment d'intégrer une structure médicalisée. Toutefois, cette possibilité n'est pas envisageable dans tous les cas.

Certains départements français font face à une pénurie de structures pour personnes âgées. L'offre d'hébergement n'est pas adaptée aux besoins actuels et à venir.

la solution : la résidence seniors

Les seniors souhaitent rester autonomes le plus longtemps possible à domicile et entretenir une vie sociale. La résidence seniors est une excellente alternative à la maison de retraite puisqu'elle prend en compte l'évolution des besoins de cette population vieillissante. Face à la demande grandissante, le parc des résidences seniors est insuffisant et devra doubler.

Âge moyen d'entrée : **75** ans

1 senior sur **2** serait prêt à vivre en résidence

Les points forts de la résidence seniors

- La résidence seniors apporte confort, sécurité, lien social et services à la personne.
- Les espaces communs, le voisinage et la proximité du personnel soignant rassurent les occupants.
- La proximité des commerces, services, loisirs, espaces verts est importante.
- Une gestion qualitative du quotidien de la résidence contribue au bien-être des locataires : restauration, animations, sécurité...





LE MARCHÉ DES RÉSIDENCES SÉNIORS

Les seniors dépendants

Les EHPAD accueillent les personnes dites “de grand âge” en situation de perte d'autonomie

L'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est une maison de retraite visant à améliorer la qualité de vie des personnes accueillies grâce à un soutien médical adapté.

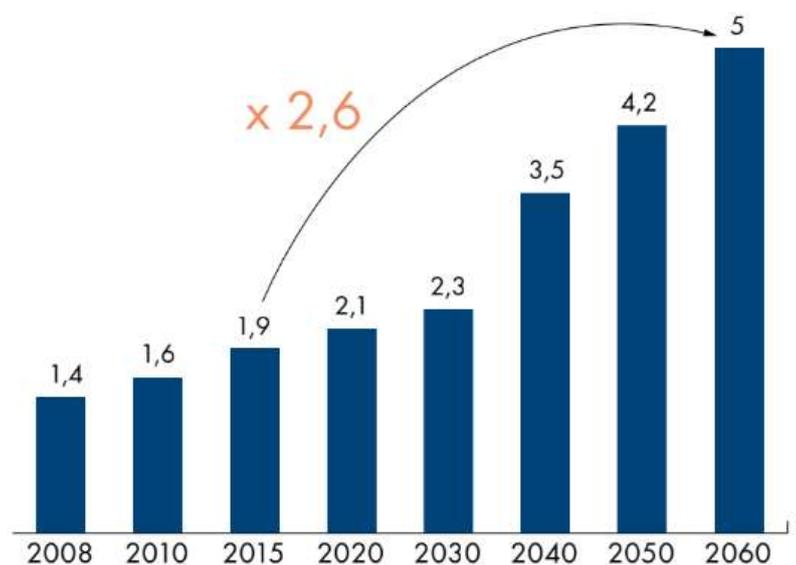
Répondant à des règles strictes et nécessitant des autorisations administratives délivrées par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général en fonction de critères d'accueil précis et des besoins démographiques identifiés, les EHPAD sont soumis à un numerus clausus.

Âge moyen d'entrée : **85 ans**

16 lits pour **100** personnes âgées de + de 80 ans

- D'ici à 2040, le nombre de personnes dépendantes, notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer, devrait passer de 800 000 à 1,2 million.

Évolution des + de 85 ans en millions



Source : INSEE

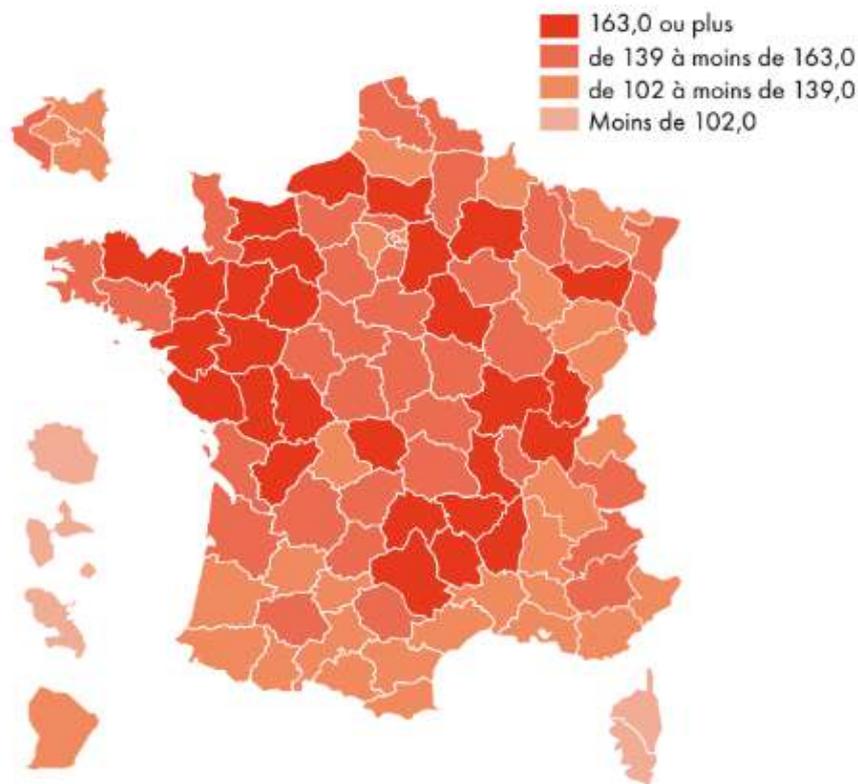
Une pénurie de lits

Au rythme actuel de progression de la population vieillissante et compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie, le parc est largement insuffisant. D'après l'ARS, 15 000 nouvelles demandes de placement sont émises chaque année contre seulement 5 000 créations de nouvelles places, créant un déficit structurel annuel de 10 000 places.

Des disparités

Capacité d'accueil des personnes âgées selon la catégorie d'établissement au 31 décembre 2015 : comparaisons départementales

Taux d'équipement en places (pour 1000 personnes de 75 ans ou plus)



Source : INSEE, déc. 2015

Un marché porteur et pérenne

- La différence entre l'offre et la demande assure un taux d'occupation élevé des EHPAD. Leur rendement est par conséquent le plus élevé du secteur des résidences de services (de 4 à 5 % net d'impôt).
- Le marché du secteur des EHPAD repose sur un fait et non sur une projection. L'effectif de la population âgée est connu 50 ans à l'avance. L'investissement immobilier, dans ce type de configuration sans surprise, y est donc plus maîtrisé.
- Contribuer à combler le manque de lits et répondre ainsi au bien-être de nos aînés, en choisissant une résidence médicalisée, apporte également une dimension citoyenne à cet investissement.

DISPOSITIF LNMP CENSI-BOUVARD

LMNP CENSI-BOUVARD

AVANTAGES

- › Économiser le paiement de la TVA sur votre acquisition.
- › Bénéficier d'une réduction d'impôt de 11 % du prix de revient plafonné à 300 000 € par an et étalée sur 9 ans pour les biens acquis jusqu'au 31/12/2018.
- › Lorsque la réduction d'impôt excède l'impôt dû, le solde peut être reporté dans la limite des 6 années suivantes.
- › Ce dispositif est cumulable avec tous les autres CENSI dispositifs fiscaux.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1
De 89 500 € à 123 500 € (mobilier inclus)
Rentabilité locative jusqu'à : 4,09 %
Rentabilité incluant la réduction d'impôt jusqu'à : 4,84 %

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- › Toulouse Métropole : une agglomération de plus de 730 000 habitants, très souvent classée au top 5 des villes «où il fait bon vivre».
- › 2e ville universitaire de France (hors Paris) avec plus de 130 000 étudiants.
- › À 200 m du métro «Patte d'Oie» et à 50 m des commerces et des services pour faciliter le quotidien
- › La résidence étudiante BL 15 propose 123 logements fonctionnels entièrement meublés et équipés.

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- > D'investir dans un ou plusieurs biens meublés, neufs ou réhabilités
- > De confier votre bien à la location pendant 9 ans
- > D'acter l'acquisition avant le 31 décembre 2018



EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Durée du financement	15 ans
Montant total de l'investissement HT <i>(tous frais inclus)</i>	130 000 €
Montant de l'immobilier HT	123 386 €
Gain de TVA	24 677 €
Résumé de l'investissement au terme du financement	
Moyenne des loyers perçus/ mois sur la durée du prêt	+ 430 €
Économie d'impôts totale	+ 13 889 € soit 77 €/mois
Mensualité de crédit	- 839 €
Autres charges <i>(Taxe foncière, frais de gestion, etc)</i>	- 87 €
Épargne moyenne mensuelle	= 509 €
Coût de l'opération	191 670 €
Valeur du bien au terme du financement	130 252 €
Gain hors TVA de l'opération	38 582 €

* Simulation d'investissement non contractuelle

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

DISPOSITIF LNMP AMORTISSABLE

LMNP AMORTISSABLE

AVANTAGES

- Économiser le paiement de la TVA sur votre acquisition.
- Générer des revenus locatifs non-imposables (pendant 20 à 30 ans) pour se constituer un solide complément de retraite. La non-imposition des loyers sur une longue période permet de réaliser indirectement une importante économie d'impôt.
- Ce dispositif est cumulable avec tous les autres dispositifs fiscaux.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1
De 183 416 € à 230 083 € HT (mobilier inclus)
Rentabilité locative jusqu'à : 4,10 % HT/HT

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- Puteaux (40 900 habitants) est limitrophe de Neuilly-sur-Seine et de Paris (Bois de Boulogne).
- La ville possède toutes les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne : écoles, hôpitaux, administrations, équipements sportifs.
- Proximité immédiate de la Défense : 1er quartier d'affaires européen.
- Une situation idéale : à 900 m de la gare TER de Puteaux et 5 min en tram du centre commercial «Les 4 temps».

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- D'investir dans un bien immobilier meublé
- De confier votre bien à la location à un gestionnaire professionnel

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Durée du financement		20 ans
Montant total de l'investissement HT <i>(tous frais inclus)</i>		130 000 €
Montant de l'immobilier HT		123 386 €
Gain de TVA		24 677 €
Résumé de l'investissement au terme du financement		
Moyenne des loyers perçus/ mois sur la durée du prêt	+	430 €
Mensualité de crédit	-	839 €
Autres charges <i>(Taxe foncière, frais de gestion, etc)</i>	-	87 €
Épargne moyenne mensuelle	=	496 €
Coût de l'opération		89 237 €
Valeur du bien au terme du financement		130 252 €
Gain total de l'opération		41 015 €
Loyer mensuel net d'impôt à terme		522 €

* Simulation d'investissement non contractuelle

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

DISPOSITIF LMP

LMP

AVANTAGES

- Économiser la TVA sur l'acquisition.
- Bénéficier de revenus complémentaires nets d'impôts.
- Diminuer votre impôt sur le revenu.
- Diminuer votre IFI.
- Exonération d'impôts sur les plus-values.
- Bénéficier d'un régime privilégié concernant la transmission
- Bénéficier d'une couverture sociale.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1, T1 bis, T2, T3
De 147 250 € à 343 000 €
Rentabilité locative jusqu'à : 4,14 % HT/HT

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- La ville, située à moins de 3 km des plages du Lavandou, est classée parmi les plus beaux sites de France. Elle est également très prisée des personnes âgées
- Le quartier de la Favière, le port de plaisance autour du carré d'Honneur sont des espaces propices à la détente en terrasse
- La résidence service seniors propose 82 appartements, du T1 au T3, au cœur d'un parc clos arboré

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- De confier votre bien meublé en gestion locative avec bail commercial
- De respecter un montant minimum de 23 000 € TTC de loyers annuels, devant être supérieurs aux autres revenus du foyer fiscal (hors revenus fonciers, revenus de valeurs mobilières et dividendes)
- D'inscrire une personne du foyer fiscal au registre du commerce et des sociétés.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Durée du financement		20 ans
Montant total de l'investissement HT <i>(tous frais inclus)</i>		130 000 €
Montant de l'immobilier HT		123 386 €
Gain de TVA		24 677 €
Résumé de l'investissement au terme du financement		
Moyenne des loyers perçus/ mois sur la durée du prêt	+	430 €
Mensualité de crédit	-	839 €
Autres charges <i>(Taxe foncière, frais de gestion, etc)</i>	-	87 €
Épargne moyenne mensuelle	=	496 €
Coût de l'opération		89 237 €
Valeur du bien au terme du financement		130 252 €
Gain total de l'opération		41 015 €
Loyer mensuel net d'impôt à terme		522 €

* Simulation d'investissement non contractuelle

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

4

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ANCIEN

LES AVANTAGES DE L'ANCIEN RÉHABILITÉ

Une volonté de pérenniser

Notre territoire recèle des trésors d'architecture qui font le charme et l'attractivité de nos provinces. Dès 1903, la loi sur les monuments historiques a vocation à protéger ce patrimoine puis, dans les années 1960, André Malraux pointe la nécessité de sauvegarder nos centres villes historiques dans leur globalité.

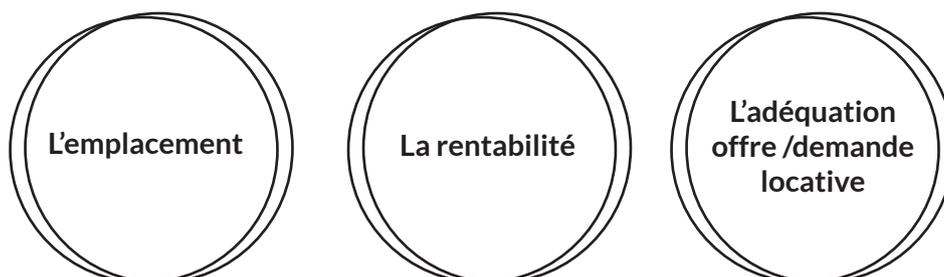
L'acquisition d'un bien dans ces cadres fiscaux revêt dès lors ce caractère si particulier qui fait de l'investisseur, amoureux de belles pierres, un conservateur de ce patrimoine qui nous est si cher.

Restauration des centres-villes anciens

Investir dans l'immobilier ancien, classé ou inscrit, le rénover et l'entretenir présente plusieurs avantages :

- Environnements privilégiés, bien souvent en hyper centre-ville ou dans un secteur historique
- Patrimoine d'exception aux qualités architecturales remarquables, immeubles de caractère
- Pérennité d'une acquisition à forte valeur patrimoniale
- Les travaux de rénovation et d'entretien viennent réduire fortement l'imposition de l'investisseur, de différentes manières

Restauration des centres-villes anciens



Patrimoine historique, esthétique ou culturel

Environ **100** secteurs sauvegardés.

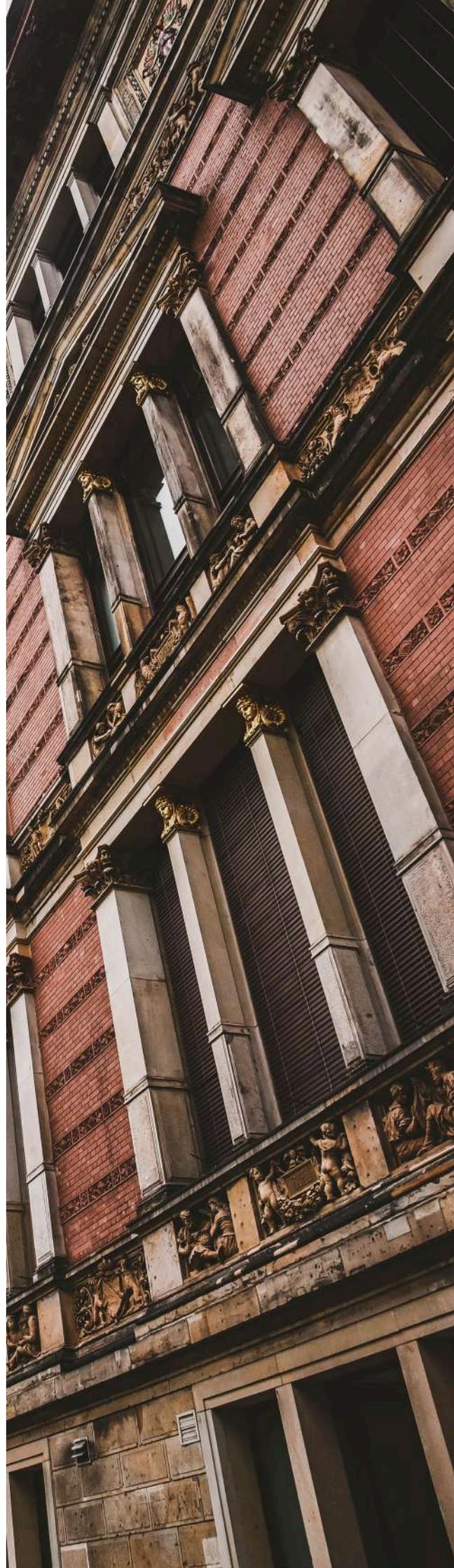
Plus de **360** ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).

Près de **43000** biens immobiliers sont protégés, dont un tiers classés et deux tiers inscrits.

21000 appartiennent à des propriétaires privés.

L'immobilier ancien «Réhabilité» permet également :

- L'utilisation de dispositifs «hors niches fiscales» permettant aux investisseurs d'utiliser des leviers fiscaux très conséquents pour se constituer un patrimoine immobilier d'exception.
- La conduite des travaux de réhabilitation est souvent soumise à validation des «Bâtiments de France» ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ce qui représente un gage de qualité considérable pour l'investisseur.



DISPOSITIF MALRAUX

MALRAUX

AVANTAGES

Si PC antérieur au 01/01/2017 :

- Bénéficiaire d'une réduction d'impôt de 22 % du montant des travaux dans la limite de 100 000 € annuels soit une réduction maximale de 22 000 € par an si l'immeuble est situé en ZPPAUP.
- Bénéficiaire d'une réduction d'impôt de 30 % du montant des travaux dans la limite de 100 000 € annuels soit une réduction maximale de 30 000 € par an si l'immeuble est situé en secteur sauvegardé.

Si PC antérieur au 01/01/2017 :

- Bénéficiaire d'une réduction d'impôt de 22 % du montant des travaux dans la limite de 400 000 € à répartir sur 4 ans maximum soit une réduction maximale de 88 000 € si l'immeuble est situé sur secteur classé Site Patrimonial Remarquable avec PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).
- Bénéficiaire d'une réduction d'impôt de 30 % du montant des travaux dans la limite de 400 000 € annuels soit une réduction maximale de 120 000 € par an si l'immeuble est situé sur un secteur classé Site Patrimonial Remarquable avec PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur).
- En cas de réduction d'impôt supérieure à l'impôt dû, celle-ci est reportable dans un délai maximum de 3 ans.

Depuis 2013, ce dispositif n'entre plus dans le cadre du plafonnement des niches fiscales.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1, T2, T3, T4
De 150 827 € à 322 402 €

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- Chalon-sur-Saône, 45 000 habitants (134 000 en agglomération) est la plus grande ville de Bourgogne.
- On peut y noter la présence de nombreux groupes internationaux de premier ordre.
- Au cœur du centre-ville, la résidence profite également des berges de la Saône et du pittoresque quartier Saint Vincent.
- Cet ancien hospice a été associé à un parc boisé pour former un domaine entièrement clos

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- › Si PC antérieur au 01/01/2017 : L'immeuble doit être situé en secteur sauvegardé ou Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et doit être entièrement restauré.
- › Si PC postérieur au 01/01/2017 : L'immeuble doit être situé sur un secteur classé Site Patrimonial Remarquable et doit être entièrement restauré.
- › Il doit bénéficier d'une Déclaration d'Utilité Publique, et d'une autorisation spéciale de travaux.
- › Engagement de location de 9 ans (6 ans en Malraux 2008) à compter de la prise d'effet du 1er bail qui doit intervenir dans les 12 mois après l'achèvement des travaux. (Location non meublée, résidence principale du locataire).
- › Travaux sous contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France.

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

DISPOSITIF DÉFICIT FONCIER

DÉFICIT FONCIER

AVANTAGES

- Déduire de sa base imposable, sans limite, l'ensemble des travaux éligibles aux Monuments Historiques, ainsi que l'intégralité des frais bancaires (intérêts & assurances) et des charges. Sous réserve que l'immeuble soit productif de revenus et non occupé par son propriétaire.
- Exemple : si la base imposable d'un investisseur est de 150 000 € et qu'il réalise un investissement «Monuments Historiques» générant 150 000 € de travaux éligibles, sa base imposable deviendra égale à 0 €.
- Dispositif «Hors niches fiscales»
- Possibilité d'impacter l'IFI
- Possibilité d'exonération de droit de donation et de succession (sous conditions)
- Investir dans un patrimoine architectural et historique de grande qualité patrimoniale.

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1, T1 bis, T2, T2 bis, T3, T3 bis, T3 duplex, T4 bis
De 178 450 € à 518 750 €

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- La ville profite d'un réseau de transports facilitant les déplacements dans l'agglomération : lignes de bus, rocade Nord Ouest, gare de la Madeleine...
- Marquette possède un passé industriel riche qui a débuté au début du XXe siècle. La reconversion des anciennes friches industrielles, les aménagements urbains permettent à la ville de se prévaloir d'un cadre de vie en constante amélioration tout en développant de nombreuses infrastructures modernes.

La restauration de la résidence contribue au développement d'un nouveau quartier à Marquette mais aussi, grâce à la conservation de ces bâtiments, au rayonnement du patrimoine industriel de la région

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- › D'investir dans l'achat d'un bien immobilier ancien, nécessitant des travaux de rénovation.
- › Conserver le bien en location jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant l'imputation du déficit foncier.

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

DISPOSITIF MONUMENTS HISTORIQUES

MONUMENTS HISTORIQUES

AVANTAGES

Déduire le montant des travaux réalisés sur l'ensemble des revenus fonciers positifs, puis creuser sur le revenu global, un déficit foncier à hauteur de 10 700 €.

Le dispositif peut permettre d'agir sur la totalité de l'imposition des revenus fonciers (Impôt sur le revenu + Cotisations sociales) sans aucune limite.

Dispositif «hors plafonnement global des niches fiscales».

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Typologies : T1 bis, T2, T3, T4
De 327 840 € à 646 428 €

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- > Une position stratégique; à moins de 2 h par la route de Bordeaux, Nantes et Poitiers, et à 2h30 de Paris en TGV.
- > 3^e ville la plus visitée de France (3 millions de touristes par an).
- > À 2 minutes du marché central, l'ancienne maternité de La Rochelle jouit d'un emplacement de choix.
- > Un lieu unique, en plein coeur de ville, autour d'un vaste jardin.

ENGAGEMENTS

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il suffit :

- Sont éligibles au dispositif fiscal les immeubles :
 - classés monuments historiques
 - inscrits à l'inventaire supplémentaire (ISMH)
 - possédant le label délivré par la Fondation du Patrimoine
- L'investisseur s'engage à conserver le bien pendant une durée de 15 ans
- Dans les 3 cas, l'immeuble peut être détenu par une SCI familiale.
- Pour une détention via une SCI non familiale ou pour une mise en copropriété, seuls les immeubles classés ou inscrits (ISMH) peuvent être concernés suite à l'obtention d'un agrément délivré par le Ministère du Budget, après avis favorable du Ministère de la Culture. En revanche, pour les immeubles possédant le label, leur détention via une SCI non familiale ou la mise en copropriété n'est pas possible.
- L'ensemble des travaux sont réalisés sous le contrôle de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France.

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

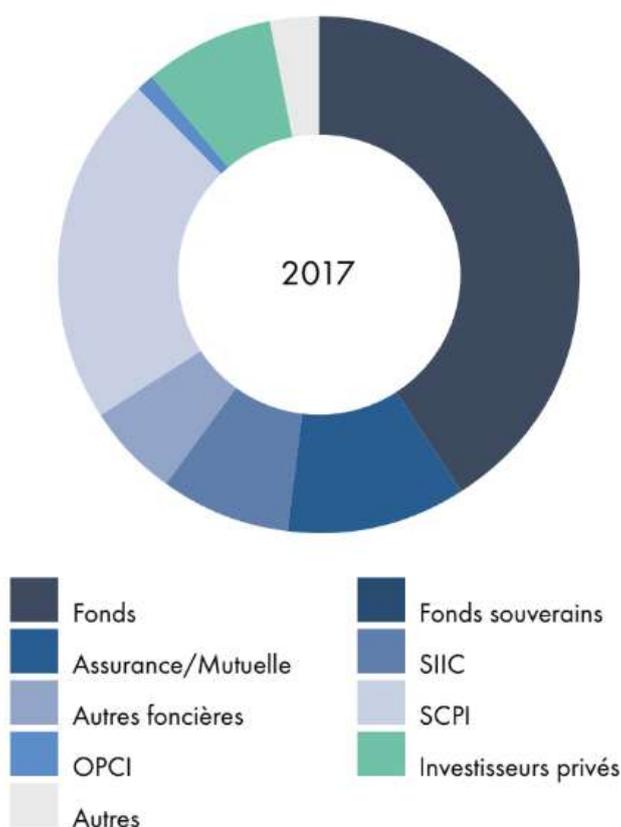
5

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

MARCHÉ DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

L'immobilier d'entreprise attire chaque année davantage d'investisseurs car son rendement est potentiellement plus attrayant que celui de l'immobilier d'habitation, et les potentiels de valorisation plus forts. Les investisseurs privés représentent désormais 8 % des investisseurs, soit 2,088 milliards des volumes investis en 2017.

Typologie des acquéreurs :



Les investissements peuvent également être effectués en club deal, qui réunissent plusieurs investisseurs limités ayant la même stratégie d'investissement et qui leurs permettent de connaître précisément le bien qu'ils vont acquérir. Les actifs aux qualités intrinsèques reconnues sont inaccessibles pour chaque investisseur individuellement.

3 GRANDES CATÉGORIES D'ACTIF :

Bureaux :

Outil de travail par excellence des acteurs économiques en France, les bureaux composent un parc diversifié par sa localisation et ses qualités, des zones établies ou en plein développement.

Locaux commerciaux :

Différents types de commerces sont à distinguer :

- > Les commerces de pieds d'immeubles principalement situés en centre-ville,
- > Les commerces de centre commerciaux,
- > Les retails parks (parcs d'activités commerciales à ciel ouvert).

La réputation de placement refuge du commerce ne cesse de s'accroître, notamment avec le dynamisme des périphéries de ville et le renouveau des centres-villes.

Logistique / Parc d'activités :

Bâtiments dans lesquels les marchandises sont conçues, produites, transformées ou stockées, cet actif permet la mutualisation du risque en sites multi locataires et promet des rendements plus élevés.

LES TAUX DE RENDEMENT DU MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN 2019

		Taux de rendement prime*	Taux de rendement non prime
Bureaux	Paris	3,10 %	4,50 %
	Métropoles régionales	4,00 %	6,50 %
Commerces	Paris (boutiques)	2,75 %	5,50 %
	Métropole (boutiques)	4,00 %	6,50 %
	Centres Commerciaux	3,75 %	4,00 %
	Retails Parks	IDF : 5,15 %	7,50 %
Logistiques	Entrepôts logistiques	5,75 %	7,00 %
	Locaux d'activités	6,00 %	8,50 %

*Taux de rendement prime : ratio entre les loyers hors charges et prix d'acquisition AEM (immeuble neuf ou restructuré). Rentabilité la plus basse observée.



MODES D'INVESTISSEMENT

IMMOBILIER D'ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT

AVANTAGES

- › Un rendement supérieur au résidentiel de 100 à 250 points de base pour des bureaux dits «prime» (1bps=0,01 %)
- › Des coûts de gestion réduits à volume d'investissement comparable
- › Un dispositif légal régit par le Code du commerce
- › Des baux commerciaux qui se signent sur des périodes généralement longues. Les baux commerciaux sont traditionnellement signés en «3, 6 et 9» ans
- › Un taux de rotation des locataires plus faible
- › Des charges d'entretien, des travaux de rénovation ou une fiscalité potentiellement récupérables auprès du locataire
- › Cet environnement permet des anticipations et projections réalistes,
- › Un potentiel de valorisation à courts, moyens ou longs termes selon l'approche «produits».

EXEMPLE DE RÉSIDENCE



Immeuble mixte et commerces

LES ATOUTS DE LA RÉSIDENCE

- › Investissement long terme
- › Mutualisation du risque locatif : surface et multi-locataires
- › Emplacement prime
- › Liquidité de l'actif
- › Taux d'occupation 100%

ENGAGEMENTS

- › Définition des objectifs d'investissement
- › Proposition de mission de recherche
- › Analyse de la pertinence du bien : état locatif, data room, projection financière
- › Études, valorisation et analyse de positionnement du bien sur son marché
- › Négociation, accompagnement jusqu'au transfert de propriété
- › Stratégie de cession et objectifs.

TYOLOGIE DES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

	Objectif	Durée	Taux de rentabilité interne attendu
Core et Core plus	Sécurisation du flux financier	Long terme (+ 10 ans)	5 % à 7 %
Value added	Création de valeur grâce à l'optimisation technique et financière	Moyen terme et long terme	10 % à 15 %
Opportuniste	Création d'importantes plus-values	Court terme (3 à 5 ans)	Plus de 15 %

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT*

Volume d'investissement <i>(frais inclus)</i>	15 250 000 €
Acquisition	Privé - structure à l'IS
Dette	50 %
Apport	50 %
Taux de rendement net sur loyer initial	2,65 %
Taux de rendement net sur loyer de marché	3 %
Taux de rentabilité interne*	5,35 %
Durée des flux financiers	9 ans

*Le taux de rendement interne intègre : différents scénarios locatifs, les charges sur le vacant, la progression de la valeur locative, l'estimation du taux d'inflation et l'indexation des loyers (estimée par rapport à la moyenne des 20 dernières années).

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

DORIC GROUPE s'engage à mettre en oeuvre les moyens propres à permettre à l'acquéreur de réaliser son objectif mais ne peut toutefois garantir la part de risque que comporte tout placement ou investissement immobilier, tenant notamment aux contraintes et délais de réalisation de l'ouvrage, à la modification de l'environnement juridique et/ou fiscal de l'opération ainsi qu'à l'évolution du marché immobilier. A ce titre, une perte en capital ne peut être exclue. Les simulations et projections de rentabilité de l'investissement présentées n'ont donc pas de caractère contractuel mais constituent de simples éléments d'informations en fonction des éléments disponibles au jour de l'étude. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Assurez-vous toujours que vos capacités actuelles et futures de financement vous permettent de faire face au remboursement de vos emprunts en cas de défaillance ou de carence de votre locataire. Dans le cadre du dispositif fiscal présenté, nous rappelons que le non-respect des engagements de location liés à l'investissement entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.

6

VOTRE INVESTISSEMENT

VOTRE DOSSIER DE RÉSERVATION

LA SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT DE RÉSERVATION	DÉMARCHE
<ul style="list-style-type: none"> > L'original de votre contrat de réservation est transmis au promoteur qui vous en retournera un exemplaire contresigné. À réception de celui-ci, vous bénéficiez d'un délai de réflexion au cours duquel vous pouvez exercer votre faculté de rétractation. > Une copie du contrat est adressée à votre banque pour l'étude du financement et à notre service "Administration de ventes" pour le suivi de votre dossier jusqu'à la signature de l'acte. 	<p>NOTRE SERVICE COMMERCIAL</p>
LE MONTAGE DE VOTRE FINANCEMENT	DÉMARCHE
<p>Vous devez déposer rapidement une demande de financement auprès de votre banque.</p> <p>Nous vous remercions de nous adresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une attestation de dépôt de demande de prêt, > puis, une attestation d'accord de prêt, > puis, une copie de votre offre de prêt qui doit être adressée au promoteur dans un délai prévu au contrat. (nous nous chargerons de transmettre la copie au promoteur et au notaire du programme) 	<p>LE CLIENT ET LE PARTENAIRE BANCAIRE</p>
LA NOTIFICATION DE VOTRE PROJET D'ACTE	DÉMARCHE
<p>Le notaire du programme vous adressera votre projet d'acte par courrier recommandé ou par courrier recommandé électronique (copie à votre notaire si ce dernier a pris contact avec son confrère). Il transmettra une procuration si vous n'envisagez pas de vous rendre en son étude pour la signature de l'acte de vente.</p>	<p>LE NOTAIRE DU PROGRAMME</p>
LA SIGNATURE DE VOTRE ACTE DE VENTE	DÉMARCHE
<p>> RDV notaire à réception de votre projet d'acte :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Vous prenez RDV avec votre notaire ou avec le notaire du programme si vous vous rendez en son étude pour la signature. > Vous transmettez à votre banque l'appel de fonds du notaire du programme (le décompte est joint au projet d'acte) afin que le montant exigible pour la signature lui soit adressé par virement. 	<p>LE CLIENT</p>
<p>> Retour de la procuration signée au notaire du programme.</p>	<p>LE NOTAIRE DU CLIENT</p>
<p>> Envoi des fonds au notaire du programme par virement.</p>	<p>LE PARTENAIRE BANCAIRE</p>
<p>> Signature de votre acte de vente : à réception de la procuration signée et des fonds, le notaire du programme régularise votre acquisition.</p>	<p>LE NOTAIRE DU PROGRAMME</p>

LEXIQUE

Notification du projet d'acte

Le projet d'acte est un document rédigé par le notaire du programme et il reprend les éléments du contrat de réservation. Il est adressé aux clients en courrier recommandé, ou courrier recommandé électronique, et est accompagné des documents annexes tels que le règlement de copropriété, la procuration, les plans, etc.

Notaire procureur ou notaire participant (en second)

Le rôle du notaire procureur est uniquement de faire signer la procuration aux clients. Il authentifie ainsi les signatures en apposant le cachet de son étude. Il la retourne ensuite au notaire du programme ou vous remet le document qui sera à expédier au notaire du programme.

Le notaire en second, ou participant à l'acte est votre notaire, si vous en avez désigné un lors de la réservation de votre bien. Il doit prendre contact avec le notaire du programme en lui signifiant sa participation et recevra également le projet d'acte et la procuration.

Procuration pour acquérir

Si vous n'envisagez pas de vous rendre chez le notaire du programme pour la signature de votre investissement, celui-ci vous adressera une procuration avec votre projet d'acte qui sera à signer devant notaire. Ce document officiel lui permettra de signer l'acte de vente sans votre présence en son étude (Frais à votre charge, prévoir 100 à 150 euros environ).

Appel de fonds (pour la régularisation d'acte)

Le notaire du programme joint au projet d'acte le décompte des fonds exigibles pour la signature de l'acte. Ce document détaille :

- Le pourcentage du montant de l'immobilier selon l'avancement des travaux,
- Le montant du mobilier s'il y a lieu,
- Les frais de notaire.

Ce document est à transmettre à votre banque pour le déblocage des fonds.

En cas de garantie hypothécaire, le dossier de prêt est adressé par votre banque au notaire désigné pour la prise de garantie et la signature de l'acte de prêt (le notaire du programme ou votre notaire participant s'il y a lieu). Le notaire se charge alors de faire l'appel de fonds directement auprès de la banque.

Appels de fonds complémentaires (de la part du promoteur)

Dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) (et/ou pour la livraison de votre bien), le promoteur vous adressera le ou les appels de fonds complémentaires (correspondants au stade d'avancement des travaux).

Il vous appartiendra de transmettre le document à votre banque afin de donner votre accord pour que les fonds soient transmis. ATTENTION, si le temps imparti pour transmettre ces fonds était dépassé, le promoteur serait en droit de vous facturer des pénalités de retard, aussi, nous vous invitons à être vigilant sur ce point.

RÔLE DE CHAQUE INTERVENANT

L'Investisseur

Un investissement immobilier implique une responsabilité de la part du propriétaire. À l'exception des documents fournis à la réservation, l'investisseur est seul destinataire des informations de la part des différents intervenants de l'opération (promoteur, notaire, banque, syndic, cabinet comptable, gestionnaire...). Il doit en prendre connaissance et solliciter son conseiller en cas de doute ou d'incompréhension.

Tout au long de la vie de l'investissement et notamment dans la relation avec le syndic, l'investisseur est acteur et doit à minima se faire représenter aux Assemblées Générales afin de pouvoir donner son avis et valider ou non les décisions qui seront prises. Il en va de la pérennité de son investissement.

Le commercialisateur

Après étude du marché, le commercialisateur valide les projets immobiliers qu'il souhaite diffuser au sein de ses réseaux. Son analyse permet de proposer des programmes immobiliers adaptés à la demande locale et nationale, et répondant aux exigences des investisseurs et à leurs objectifs.

Le promoteur

Le promoteur immobilier est un professionnel du monde de la construction immobilière, il a la qualité de « maître d'ouvrage délégué », il dirige les opérations de construction, de la conception du projet à la commercialisation des immeubles construits.

Dans le cadre de son opération immobilière, le promoteur propose les logements sur plan, c'est ce qui s'appelle les ventes en état futur d'achèvement (VEFA). Un contrat de réservation lie le promoteur au réservataire et reprend les conditions de cet investissement : date théorique de livraison, plan, descriptif technique, prix d'acquisition...

Le montant de l'acquisition sera appelé au fur et à mesure de l'évolution des travaux selon un tableau défini dans le contrat de réservation. L'intégralité du coût de l'acquisition sera soldé pour le jour de la livraison.



La banque

La relation avec la banque, et plus particulièrement le conseiller bancaire, est primordiale dans un investissement immobilier. C'est en échangeant avec ce dernier que l'investisseur peut définir l'intérêt et le montant de son futur investissement, en fonction de sa situation patrimoniale.

La banque sera en charge de la mise en place d'un prêt immobilier, le cas échéant, et procèdera aux virements sur ordre des appels de fonds.

Le gestionnaire

Le gestionnaire est en charge de la mise en location du bien immobilier

- Pour les biens en «nu» c'est un administrateur de bien, dont la mission est la recherche d'un locataire, le suivi du paiement des loyers, et le suivi administratif (état des loyers perçus, des charges...)

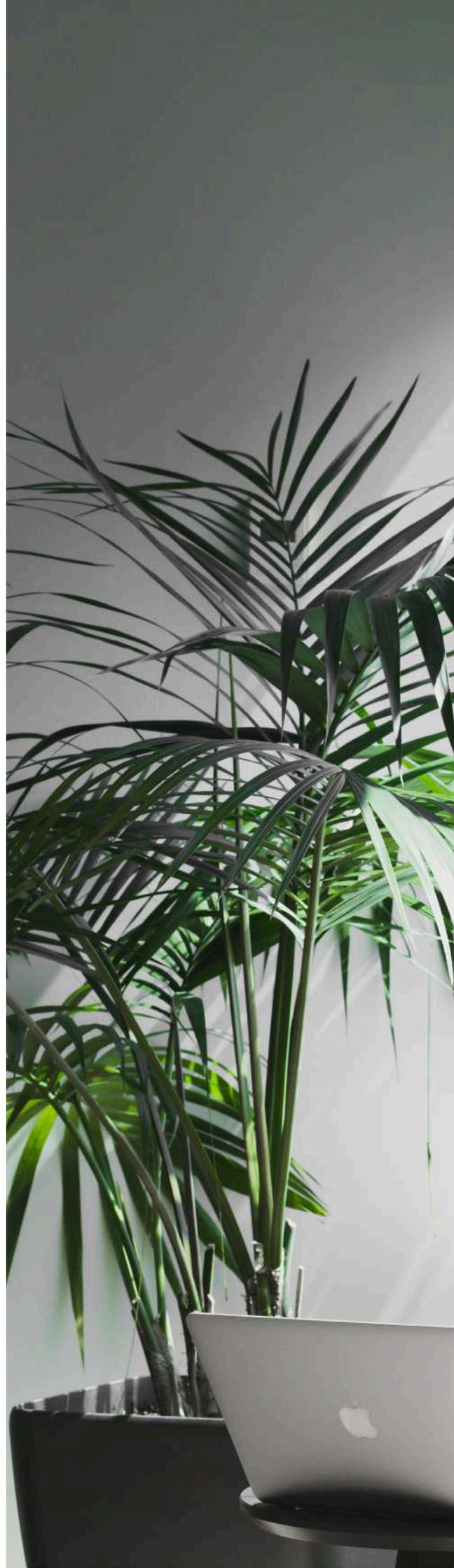
- Pour les biens meublés c'est un gestionnaire via un bail commercial pour une durée minimale de 9 ans, avec un montant de loyer défini. Toutes les conditions concernant le loyer (montant, indexation, périodicité..), le renouvellement du bail, les charges sont explicités dans le bail commercial.

Le Notaire

Le notaire est un professionnel libéral, rémunéré par ses clients selon un tarif fixé par l'Etat. Dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier, le réservataire est mis en relation avec le notaire de l'opération et reçoit de sa part une notification de projet d'acte qui reprend les termes et conditions du contrat de réservation.

À la réitération de l'acte, le notaire adresse à l'acquéreur une attestation notariée, puis, quelques mois après, son titre de propriété.

Le réservataire peut décider de faire intervenir son propre notaire à la signature de l'acte notarié, soit en lui donnant procuration, soit en le mandatant pour être participant à l'acte.





Suivi des acquisitions

Notre service Suivi des Acquisitions intervient à compter de la réitération de l'acte authentique, et ce, tout le long de la vie de l'investissement.

Ce service permet aux investisseurs de pouvoir échanger avec un interlocuteur qui se fera le relais auprès des intervenants de l'opération et pourra, autant que faire se peut, l'aider dans ses démarches et le conseiller face à certaines problématiques.

Le cabinet comptable

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, l'adhésion à un cabinet comptable est fortement recommandée quelle que soit la fiscalité choisie.

- Acquisition en meublé :

La complexité de la gestion fiscale des biens immobiliers locatifs nécessite l'intervention d'un expert et l'acquéreur doit en confier la comptabilité à un spécialiste.

En effet, la récupération de TVA inhérente à une acquisition en meublé et l'édition des liasses fiscales annuelles nécessitent des démarches administratives précises. Le cabinet comptable prend en charge ces démarches pour le compte de l'investisseur.

- Acquisition en nu :

L'acquisition ainsi que les revenus locatifs annuels doivent être déclarés auprès de l'administration fiscale. Certaines règles spécifiques doivent être respectées afin de pouvoir bénéficier de la défiscalisation prévue. Il est possible de confier la déclaration des revenus fonciers à un cabinet comptable. Soit à la signature de l'acte notarié, soit en lui donnant procuration, soit en le mandatant pour être participant à l'acte.

Le syndic

Le syndic de copropriété est le représentant légal du syndicat de copropriétaires qui le nomme lors des Assemblées Générales. Il est chargé d'administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde, à son entretien.

En tant que copropriétaire, l'investisseur fait partie du syndicat des copropriétaires et doit être présent ou se faire représenter aux Assemblées Générales. C'est là que sont votées l'ensemble des décisions qui concernent la copropriété.

Lors de l'acquisition d'un logement en VEFA, un syndic provisoire est nommé par le promoteur de l'opération. Cette nomination peut être conservée ou modifiée lors de la première Assemblée Générale.

Siège social Caen

12 Rue Pierre Aimé Lair, 14000 Caen

Tel : 02 31 93 98 00
e-mail: contact@doric.fr

Bureaux Nantes

5, allée d'Orléans, 44000 Nantes

Tel : 02 31 93 98 00
e-mail: contact@doric.fr

Bureaux Paris

10 Rue de Penthièvre, 75008 Paris

Tel : 01 79 75 65 99
e-mail: contact@doric.fr

Bureaux Bordeaux

14 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux

Tel : 05 31 60 74 47
e-mail: contact@doric.fr

